



# **Polytechnicum de Bourgogne**

## **Entrepreneuriat et innovation : un challenge pour les écoles du Polytechnicum de Bourgogne**

Un état des lieux des enseignements, pratiques, savoir-faire et ressources dans  
les écoles du Polytechnicum de Bourgogne

**Rapport d'étude  
Novembre 2010**

Nelly SCHUTZ  
Direction des relations entreprises et  
des partenariats professionnels

# I INTRODUCTION

Pour que la stratégie de Lisbonne<sup>1</sup> sur la croissance et l'emploi atteigne ses objectifs, l'Europe doit stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes, encourager le lancement d'activités innovantes et promouvoir une culture plus favorable à l'entrepreneuriat et au développement des petites et moyennes entreprises (*PME*). L'intérêt pour l'entrepreneuriat ne se limite toutefois pas à la création d'entreprises, à des projets innovants et à des emplois nouveaux, l'entrepreneuriat c'est aussi l'aptitude d'un individu à passer des idées aux actes. Ceci constitue une compétence clé pour tous, puisque l'esprit d'entreprise aide les jeunes à être plus créatifs et à avoir davantage confiance en eux dans tout ce qu'ils entreprennent.

De même, l'innovation est l'un des principaux facteurs de croissance économique. Face à la concurrence des pays émergents, l'innovation constitue un moyen de différenciation et de valeur ajoutée pour l'économie. La crise économique a renforcé ce constat.

Reconnus comme facteurs de croissance économique, de productivité et d'emploi, l'entrepreneuriat et l'innovation sont par conséquent des facteurs essentiels du dynamisme et de la croissance des territoires à l'échelle locale, régionale ou nationale et sont considérés comme les clés du développement et de la relance économique au sein de nombreux pays.

L'importance du rôle de l'enseignement et plus particulièrement de l'enseignement supérieur pour former des entrepreneurs et promouvoir chez les jeunes étudiants l'esprit d'entreprise et d'innovation est reconnue. Il s'agit d'un objectif majeur largement partagé. Dans ce contexte, la France figure parmi les pays au monde dans lesquels la création d'entreprise est la moins souvent envisagée comme un choix professionnel. Cela est particulièrement vrai pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Ils sont un petit nombre à créer une entreprise à la sortie de leurs études (*2,7 % de l'ensemble des créateurs selon l'enquête SINE 2006*). Toutefois, les créateurs de 25/35 ans sont, en 2006, plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur qu'en 1998 (*31 % en 1998 contre 37,5 % en 2006*). Cette progression est en lien avec l'élévation du niveau des études, mais aussi avec l'apparition de marchés nouveaux de services et la montée en puissance, quoique modeste, des actions de sensibilisation/formation à l'entrepreneuriat dans les établissements de formation. Si de tels programmes d'enseignement existent et fonctionnent depuis de très nombreuses années aux Etats-Unis, pays précurseur, on assiste effectivement à une prise de conscience très nette, de la part des

---

<sup>1</sup> L'objectif de la stratégie de Lisbonne fixé par le Conseil européen est de faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

établissements d'enseignement supérieur français et de leurs organes de tutelle, de la nécessité de développer une culture entrepreneuriale chez les étudiants.

L'entrepreneuriat est un concept difficile à définir. Les entrepreneurs et les activités entrepreneuriales ne sont pas aisés à identifier et à étudier. C'est un phénomène complexe, équivoque et vague et les études dans ce domaine ont adopté différents cadres théoriques, unités d'analyse et méthodologies. Aujourd'hui, l'entrepreneuriat intervient dans des champs sociaux très divers (*économique, associatif, culturel...*) et met à contribution plusieurs disciplines (*économie, gestion, sociologie, psychologie, histoire...*).

Après avoir défini ce que recouvrent les termes d'entrepreneuriat et d'innovation à partir des principaux paradigmes, un examen de la façon dont ces deux « activités » sont prises en compte dans des pays comparables à la France est proposé. Cet examen aborde la place de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans l'économie et dans l'enseignement et plus particulièrement dans l'enseignement supérieur. L'état des lieux quantitatif des formations proposées dans ce domaine est réalisé à partir de la bibliographie disponible et des informations accessibles sur les sites des universités et sur celui du Service d'Information et d'Orientation mis en place par la région Bourgogne. Une analyse qualitative des formations à l'entrepreneuriat et en innovation est ensuite effectuée. La dernière partie présente la situation de ces enseignements dans les écoles du Polytechnicum de Bourgogne à l'issue de laquelle des propositions sont formulées.

## II CONCEPTS : ENTREPRENEURIAT ET INNOVATION

Préalablement à l'état des lieux proposé dans cette étude, une revue des principaux paradigmes inspirant les différentes approches conceptuelles et théoriques de l'entrepreneuriat et de l'innovation est proposée. Cette présentation permet de cerner les objectifs des formations et actions mises en place dans l'enseignement supérieur et plus particulièrement dans les écoles du Polytechnicum de Bourgogne.

L'entrepreneuriat renvoie à des situations tellement hétérogènes qu'il est vain de se limiter à une seule définition. Inversement, il n'est pas envisageable, de résumer toutes les approches disciplinaires et toutes les écoles de pensée qui ont contribué à la genèse de l'**entrepreneuriat**. De surcroît, ce domaine est éclaté et de multiples angles de vue ont été adoptés par des économistes, des historiens, des sociologues, des psychologues, des spécialistes des sciences de gestion ou des sciences du comportement. Sans entrer dans un débat visant à comparer des référentiels (*francophone/anglo-saxon*), il est possible d'identifier des grandes approches conceptuelles. Verstraete et Fayolle (2005) ont présenté les quatre paradigmes<sup>2</sup> dominants dans la recherche en entrepreneuriat.

### a. PARADIGME DE L'OPPORTUNITE D'AFFAIRES

Dans ce premier paradigme, l'entrepreneur est avant tout celui qui sait identifier puis exploiter des opportunités d'affaires. Ce paradigme, très présent dans la littérature internationale, est notamment représenté par Shane et Venkataraman<sup>3</sup>. Ces deux auteurs définissent l'entrepreneuriat comme « le processus par lequel des opportunités à créer des produits et des services futurs sont découvertes, évaluées et exploitées ». L'opportunité est entendue au sens de Casson<sup>4</sup> : c'est à dire des situations où des nouveaux produits, services, matières premières et méthodes d'organisation sont introduits et vendus à un prix supérieur à leur coût de production. L'exemple que nous donnent ces auteurs est celui d'un individu capable de découvrir des ressources sous-évaluées par des détenteurs qu'il rachète et combine pour les revendre en produits ou services « surévalués » par des acquéreurs. Aussi, nous pouvons convenir que l'opportunité est à la base une nouvelle information profitable auquel un individu accède à deux conditions. Premièrement, s'il détient des connaissances antérieures

---

<sup>2</sup> Un paradigme est une construction théorique autour d'un concept qui oriente le discours, la recherche ou la vision du monde d'une époque ou d'une société faisant l'objet d'une adhésion d'une partie suffisamment significative des chercheurs. Par construction théorique on peut entendre : concept, modèle, théorie ou tout autre qualificatif résultant d'une intellectualisation d'un ou d'une notion.

<sup>3</sup> SHANE S., VENKATARAMAN S., (2000)

<sup>4</sup> CASSON, M. C., (1982)

qui sont complémentaires à cette information et qui permettent de la révéler et deuxièmement, s'il possède certaines propriétés cognitives pour l'évaluer. La détention de cette information déclenche une conjecture ou une vision entrepreneuriale : un projet d'exploitation de cette opportunité.

#### **b. PARADIGME DE LA CREATION D'UNE ORGANISATION**

Ce paradigme renvoie notamment aux travaux de Gartner<sup>5</sup>, qui définit ainsi l'entrepreneuriat : « Entrepreneurship is the creation of new organizations ». Ce paradigme sera également développé et repris par d'autres auteurs (*Aldrich*<sup>6</sup>, *Thornton*<sup>7</sup>, *Sharma et Chrisman*<sup>8</sup>, *Hernandez*<sup>9</sup>). Dans cette approche, l'entrepreneuriat est entendu comme un processus de création d'une organisation, c'est-à-dire les activités par lesquelles le créateur (*de l'opportunité*) mobilise et combine des ressources (*informationnelles, matérielles, humaines, etc.*) pour concrétiser l'opportunité en un projet structuré voire une entité. Sur ce point, il est nécessaire de souligner que la création d'une organisation n'est pas synonyme de création d'une entité. L'émergence organisationnelle renvoie à la fois à l'acte d'organiser et les formes organisées issues de l'action : projet, équipe, structure, etc. Dans cette approche, l'entrepreneur est un stratège capable d'élaborer une vision entrepreneuriale et un pilote capable de conduire le changement via des actions entrepreneuriales.

#### **c. PARADIGME DE LA CREATION DE VALEUR**

Cette approche repose notamment, dans le cadre du champ français des recherches en entrepreneuriat, sur l'idée développée par Bruyat<sup>10</sup>, selon laquelle « l'objet scientifique étudié dans le champ de l'entrepreneurship est la dialogique individu/création de valeur ». Pour définir cette dialogique individu/création de valeur, Bruyat explique d'une part que « l'individu est une condition nécessaire pour la création de valeur, il en détermine les modalités de production, l'ampleur... Il en est l'acteur principal. Le support de la création de valeur, une entreprise par exemple, est la "chose" de l'individu, » et d'autre part que « la création de valeur, par l'intermédiaire de son support, investit l'individu qui se définit, pour une large part, par rapport à lui. Elle occupe une part prépondérante dans sa vie (*son activité*,

---

<sup>5</sup> GARTNER WB., (1988)

<sup>6</sup> ALDRICH H., (1999)

<sup>7</sup> THORNTON PH., (1999)

<sup>8</sup> SHARMA P., CHRISMAN JJ., (1999)

<sup>9</sup> HERNANDEZ EM., (2001)

<sup>10</sup> BRUYAT C., (1993)

ses buts, ses moyens, son statut social...), elle est susceptible de modifier ses caractéristiques (*savoir-faire, valeurs, attitudes...*). Cette perspective conceptuelle sur les recherches en entrepreneuriat a eu un écho très important dans le champ francophone, mais reste relativement absente du champ anglophone. S'inscrivant clairement dans cette approche, Fayolle<sup>11</sup> définit l'entrepreneuriat comme une situation reliant de façon concomitante, un individu caractérisé par un engagement personnel fort (*consommation de temps, argent, énergie, etc.*) et un projet ou une organisation émergente ou une organisation « stabilisée » de type entrepreneurial. La valeur créée renvoie aux apports techniques, financiers et personnels que génère l'organisation impulsée et qui procurent des satisfactions à l'entrepreneur et aux parties prenantes ou intéressées. Pour l'entrepreneur, il s'agit de biens financiers et matériels mais aussi d'autonomie, de pouvoir ou d'estime de soi entre autres. Pour les clients, il s'agit de la satisfaction procurée par la consommation du produit et/ou service proposé. Pour les financiers, il s'agit de la rentabilité de la structure créée et des gains monétaires effectifs et potentiels.

#### **d. PARADIGME DE L'INNOVATION**

Ce paradigme s'inscrit dans le fil de la pensée de Schumpeter<sup>12</sup>. Il fait de l'entrepreneur avant tout un innovateur, l'innovation étant à la fois technique et organisationnelle. Pour cet auteur, le qualificatif d'entrepreneur s'applique à celui qui exerce une fonction nouvelle en innovant, en combinant autrement des facteurs de production et en permettant ainsi la formation du profit. Cette perspective est adoptée par Julien et Marchesnay<sup>13</sup>. Ces auteurs indiquent que « l'esprit d'entreprise peut être défini comme l'aptitude d'un individu, d'un groupe social, d'une communauté à prendre des risques pour engager des capitaux (*pour investir, voire s'investir*) dans une sorte d'aventure (*une entreprise*), consistant à apporter quelque chose de neuf (*l'innovation*), de créatif, ceci en employant et en combinant de la façon la plus performante possible des ressources diverses ». C'est également la conception de Drucker, pour qui l'innovation est « l'instrument spécifique de l'entrepreneuriat » (*Drucker*<sup>14</sup>). L'innovation se distingue d'une invention ou d'une découverte dans la mesure où elle s'inscrit dans une perspective applicative. Le manuel d'Oslo de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) propose les définitions suivantes « On entend par innovation technologique de produit la mise au point/commercialisation d'un produit plus

---

<sup>11</sup> FAYOLLE A., (2004b)

<sup>12</sup> SCHUMPETER J., (1911)

<sup>13</sup> JULIEN, P.-A, MARCHESNAY, M., (1996)

<sup>14</sup> DRUCKER P., (1985)

performant dans le but de fournir au consommateur des services objectivement nouveaux ou améliorés. Par innovation technologique de procédé, on entend la mise au point/adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées. Elle peut faire intervenir des changements affectant – séparément ou simultanément – les matériels, les ressources humaines ou les méthodes de travail ». Ces définitions sont extensibles aux activités de services et à l'organisation et au marketing dans les formes récentes d'innovation. Les spécialistes de l'innovation distinguent souvent quatre types d'innovation en référence à la définition internationale du manuel d'Oslo : l'innovation de produit, l'innovation de procédé (*de production*), l'innovation organisationnelle et l'innovation de marketing. Cependant, il existe de nombreuses typologies pour le concept d'innovation selon l'usage escompté.

#### e. CONCLUSION

Cette revue des paradigmes montre que l'entrepreneuriat et l'innovation peuvent intégrer des approches très différentes et malgré tout complémentaires. En effet, comme l'indiquent Verstraete et Fayolle (2005), l'exploitation d'une opportunité d'affaire nécessite une organisation. Or, celle-ci ne peut exister durablement si elle ne produit pas de la valeur. Lorsque cette valeur est importante, elle est souvent le résultat d'une innovation qui demande à son tour une organisation. Les liens entre ces quatre paradigmes amènent ces auteurs à proposer la définition suivante de l'entrepreneuriat :

« Initiative portée par un individu (*ou plusieurs individus s'associant pour l'occasion*) construisant ou saisissant une opportunité d'affaires (*du moins ce qui est apprécié ou évalué comme tel*), dont le profit n'est pas forcément d'ordre pécuniaire, par l'impulsion d'une organisation pouvant faire naître une ou plusieurs entités, et créant de la valeur nouvelle (*plus forte dans le cas d'une innovation*) pour des parties prenantes auxquelles le projet s'adresse. »

Cette définition large des concepts d'entrepreneuriat et d'innovation explique que les réponses du système de formation aux demandes sociales soient multiples. Elles mettent l'accent sur l'éducation à l'entrepreneuriat, et/ou sur le développement de l'esprit d'entreprise pour former les entrepreneurs mais aussi des 'intrapreneurs'<sup>15</sup>, éléments moteurs d'une économie dynamique. Ces formations permettent de développer une culture entrepreneuriale partagée et véhiculée par tous et favorise ainsi l'innovation, l'initiative et la prise de responsabilité au niveau des entreprises et des organisations.

---

<sup>15</sup> Intrapreneuriat ou démarche entrepreneuriale innovante des employés au sein d'une structure existante.

### III L'ENTREPRENEURIAT EN EUROPE ET AUX ETATS UNIS

Favoriser la création d'entreprises et développer l'innovation constituent deux axes majeurs de la procédure de Lisbonne qui a été relancée en 2005 en tant que stratégie pour la croissance et l'emploi. Ses principaux objectifs sont d'assurer la croissance durable ainsi que développer et améliorer l'emploi dans l'Union Européenne. Pour suivre les progrès réalisés sur cette voie, il existe de nombreux indicateurs structurels comprenant, entre autres, des indicateurs sur la création, la survie et la disparition des entreprises. Ces indicateurs, appelés aussi « démographie des entreprises » sont des données intéressantes pour évaluer les politiques des différents états en faveur de l'entrepreneuriat.

#### a. QUELQUES DONNEES CHIFFREES

	Etats Unis	Allemagne	Royaume Uni	Espagne	France
Population	308 470 703	81 757 595	62 041 708	45 989 016	64 709 480
PIB par habitant (base 100 Europe des 27)	-	115.6	116.2	104	107.9
Croissance prévisionnelle du PIB réel	-2.4% (en 2009)	1.6%	1.2%	-0.4%	1.5%
Chômage	9.60%	7.4%	7.9%	19%	10.1%
Nombre d'entreprises	25 849 000 <sup>16</sup>	2 957 000 <sup>17</sup>	4 342 000 <sup>18</sup>	3 060 000 <sup>19</sup>	2 617 000 <sup>20</sup>

**Tableau n°1 : Données économiques**

Source : Données Eurostat 2010

La démographie économique cherche à dénombrer, à travers le concept de "création d'entreprises", tous les mouvements qui conduisent à la mise en place d'activité économique d'unités légales. La création d'entreprises est donc toujours associée à la création d'au moins un établissement économiquement actif.

En France, la création d'entreprises associe ainsi une unité légale et des moyens de production. L'unité légale associée à la création d'entreprise peut correspondre à une nouvelle

<sup>16</sup> Source 2005 : US Small Business Administration, Office of Advocacy, US Census Bureau, Statistics of US Business and Nonemployer statistics

<sup>17</sup> Source 2004 : Statistisches Bundesamt Deutschland

<sup>18</sup> Source 2005 : Small Business Service Analytical Unit

<sup>19</sup> Sources 2004 : Ministerio de Industria, Turismo y Comercio, Dirección General de Política de la Pequeña y Mediana Empresa

<sup>20</sup> Source 2005 : INSEE, répertoire Sirene



immatriculation, à une activation économique d'une unité légale déjà existante ou bien à une réactivation d'unité ancienne.

Connaître les performances des autres pays permet de situer celles de la France par rapport à ses voisins les plus proches mais aussi les plus lointains. Le tableau ci-dessus rassemble les données disponibles pour quelques pays proches concernant les entreprises dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services. Toutefois, les sources d'informations concernant les données sous-jacentes pour dénombrer les effectifs d'entreprises, la méthodologie utilisée pour définir le périmètre de calcul du stock d'entreprises mais également les définitions diffèrent d'un pays à l'autre rendant les comparaisons internationales très difficiles<sup>21</sup>.

### **b. LES TAUX D'ENTREE**

Dans la base de données de la Banque mondiale, les taux d'entrée désignent le nombre de sociétés nouvellement enregistrées divisé par le nombre total de sociétés enregistrées.

La définition de l'activité entrepreneuriale utilisée par la Banque mondiale est de nature juridique, et les taux d'entrée se fondent sur le nombre de sociétés à responsabilité limitée, ou leur équivalent dans d'autres systèmes juridiques, calculé à partir de registres d'entreprises et d'autres sources (*y compris privées*) dans les pays étudiés. Le tableau ci-dessous propose une moyenne sur les années 2000 à 2007.

Pays	Taux d'entrée : moyenne 2000-07
États-Unis (2003-05)	12.7
Allemagne (2002-05)	15.0
Royaume-Uni	16.3
Espagne	7.0
France (2000-06)	9.6

**Tableau n°2 : Taux d'entrée**

*Source : World Bank, Entrepreneurship Database WBGES08 (2008)*

---

<sup>21</sup> Deux caractéristiques importantes sont à prendre en compte pour la comparaison internationale des données au niveau de l'entreprise : l'unité d'observation et le seuil de taille.

L'unité d'observation de référence est l'entreprise. Or, dans certains cas les données ne sont disponibles que pour les établissements. Les données au niveau de l'entreprise ont des chances de représenter plus fidèlement que les données au niveau de l'établissement les entités responsables des aspects clés de la prise de décision. Toutefois, les registres d'entreprises peuvent définir les entreprises à différents niveaux des structures de propriété ; certains considèrent les entreprises contrôlées effectivement par une entreprise « mère » comme étant des unités séparées, alors que d'autres ne comptent que la société « mère ».

Seuil de taille : Certains registres englobent des entreprises individuelles, d'autres excluent les entreprises inférieures à une certaine taille, généralement définie par le nombre de salariés, mais parfois par d'autres indicateurs tels que le chiffre d'affaires.

Les taux d'entrée sont très élevés au Royaume Uni, en Allemagne et aux Etats Unis indiquant un dynamisme fort du secteur des entreprises.

### c. LES TAUX DE CREATION D'ENTREPRISES

Les taux de création d'entreprises dans la base de données des statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS) de l'OCDE désignent le nombre de créations d'entreprises en pourcentage de la population d'entreprises actives comptant au moins un salarié.

Pays	Taux de création
États-Unis	9.7
Allemagne (2003-2004) <sup>22</sup>	9.6
Royaume-Uni	12.9
Espagne	10.4
France	9.4

**Tableau n°3 : Taux de création d'entreprises**

*Source : Eurostat 2006*

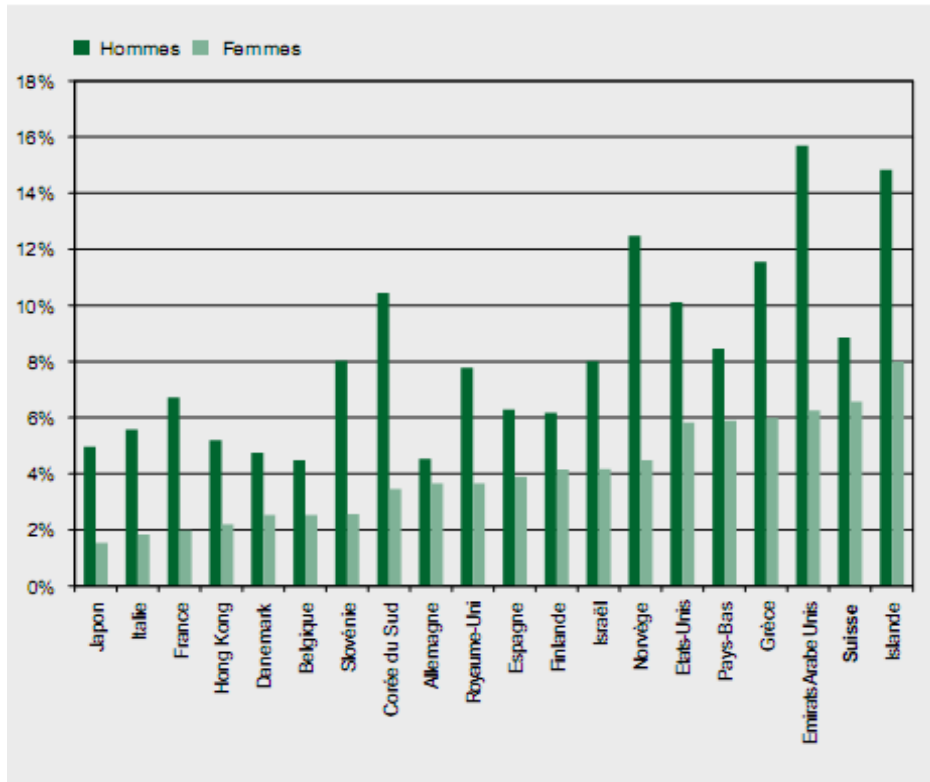
Ces taux de création varient d'un secteur à l'autre. En Europe comme aux Etats Unis, le nombre d'entreprises nouvellement créées en proportion du nombre total d'entreprises actives est le plus élevé dans le secteur des services (11% en moyenne), viennent ensuite la construction (10,8%) et l'industrie (8,4% en moyenne, ce qui peut s'expliquer par le fait que les investissements initiaux dans les facteurs de production sont plus élevés que pour les autres secteurs). En revanche, c'est bien dans le secteur de l'industrie que l'on trouve les nouvelles entreprises de plus grande taille, et c'est le secteur des services qui concentre les entreprises de plus petite taille.

Ces taux de création sont également le résultat des orientations gouvernementales à l'égard de l'entrepreneuriat.

---

<sup>22</sup> [http://www.robert-schuman.eu/question\\_europe.php?num=qe-60](http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-60)

#### d. TAUX D'ACTIVITE ENTREPRENEURIALE PAR GENRE EN 2009



Graphique : Taux d'activité entrepreneuriale par genre dans les pays dont l'économie est basée sur l'innovation 2009

(source : GEM)

Le graphique compare pour chaque pays le taux d'activité entrepreneuriale par genre. Le ratio homme/femme varie considérablement d'un pays à l'autre pour des raisons essentiellement culturelles liées à la place laissée à la femme dans l'activité économique. On constate que dans les pays où l'économie est basée sur l'innovation, le ratio est généralement d'une femme pour deux hommes.

#### e. COMPARAISON DES POLITIQUES ENTREPRENEURIALES DES DIFFERENTS PAYS ETUDIÉS

Pour l'OCDE, l'Etat doit intervenir dans l'économie pour stimuler la création d'entreprise. Il doit assurer le bon fonctionnement des marchés et créer un environnement macro-économique stable qui favorise l'épanouissement de l'action entrepreneuriale.

Les politiques mises en place consistent très généralement en une combinaison de mesures d'incitation et d'accompagnement à la création d'entreprise avec des mesures de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat. Leurs modalités ainsi que leurs cibles prioritaires diffèrent considérablement d'un pays à l'autre.

L'entrepreneuriat est introduit dans des politiques régionales, que l'on peut qualifier de structurelles, pour inciter la création de nouvelles entreprises et stimuler le développement de

régions défavorisées. Ailleurs, l'objectif de ces politiques est de favoriser certains publics cibles comme les chômeurs, les femmes ou les minorités, dans l'économie. Enfin, certains pays cherchent simplement à développer la création d'entreprise en tant que telle, tandis que d'autres affichent clairement leur soutien aux entreprises innovantes.

Qu'en est-il de ces politiques structurelles aux Etats Unis et en Europe ?

- **Etats Unis**

Les Etats Unis présentent un fort dynamisme en matière de création d'entreprises. Ce pays se distingue par une politique fortement interventionniste en faveur des petites et moyennes entreprises et constitue une référence en matière d'entrepreneuriat. Conscients dès la fin de la crise des années 30 de l'importance des petites et moyennes entreprises, les infrastructures et le système d'appui et d'accompagnement financier favorisent l'entrepreneuriat. C'est en 1953 qu'est publié le texte fondateur 'Small Business Act' affirmant le principe de la libre concurrence et de la libre entreprise, d'où la nécessité d'aider la petite entreprise à se faire une place face aux géants de l'économie américaine. La disposition principale de cette loi est la création d'une agence spécialisée et indépendante la 'Small Business Administration' (SBA). Cette agence, placée à sa création sous l'autorité directe du Président des Etats Unis, propose une assistance financière aux créateurs d'entreprise par le biais d'un programme de garantie des emprunts, du conseil fourni par les agents de la SBA, des cadres retraités ou en activités, ou des consultants extérieurs dont elle assure le paiement, un appui aux petites entreprises pour accéder aux marchés publics, ...

Aux USA, les normes sociales et culturelles portent la création d'entreprise. Les cessations ne sont pas perçues comme des échecs c'est au contraire le fait de ne pas essayer de créer qui est perçu comme une faiblesse. D'ailleurs, le droit de la faillite américain est plutôt plus favorable à l'entrepreneur qu'aux créanciers. Ainsi, 96 % des faillites sont déclenchées par l'entrepreneur. Dans ce cas, celui-ci peut choisir entre deux régimes : la liquidation ou la réorganisation. Les américains sont très attentifs aux opportunités entrepreneuriales, disposés à s'en saisir pour les transformer en activités économiquement rentables.

- **Allemagne**

Après plus de quatre décennies de division, la réunification de l'Allemagne rapproche deux Etats économiquement très différents. Le rattrapage des conditions économiques, sociales et culturelles entre les deux Allemagne est progressif, mais n'est pas encore achevé à ce jour. Après sa spectaculaire chute puis sa longue période de stabilisation, caractérisant les quinze dernières années, l'économie allemande semble reprendre.

Dans ce pays, la politique entrepreneuriale mise autant sur la densité que sur la qualité de sa population active pour pérenniser les dynamiques de croissance déjà à l'œuvre sur le territoire. Dans le plus grand marché européen où la croissance est portée par les exportations, le maintien d'une politique entrepreneuriale a constitué l'une des armes face à la crise. L'accent est plus particulièrement mis sur le soutien aux entreprises innovantes et sur le développement de l'entrepreneuriat au féminin.

L'organisation administrative allemande en Länder a permis le développement de politiques publiques entrepreneuriales à l'échelle locale. Les programmes d'aides et de financement aux entreprises sont régionalisés afin de répondre plus justement aux attentes et besoins des entrepreneurs (*actions des réseaux de proximité à travers les agences de développement*). Mais l'appui pour le maintien et le développement d'un appareil de production prêt à repartir après la crise se fait également au niveau fédéral. La politique technologique du ministère fédéral de l'Économie et de la Technologie (*BMWi*), a pour objectif d'améliorer de manière durable les conditions pour l'innovation et le progrès technique, renforçant ainsi la capacité d'innovation des entreprises. Ainsi, le programme *ZIM (programme central d'innovation pour les PME)* doit permettre aux petites et moyennes entreprises d'améliorer leur capacité d'innovation en les amenant à coopérer davantage avec les établissements de recherche. De même, le fonds de création d'entreprises high-tech et le programme *EXIST* ont été mis en place pour augmenter le nombre de créations d'entreprises basées sur le savoir. Des programmes de promotion spécifiques orientés sur les marchés de l'avenir sont proposés pour permettre de renforcer les technologies industrielles clés (*recherche sur les énergies, les transports, la construction navale, l'aéronautique et l'astronautique*) et les technologies transversales (*technologies de l'information, multimédias*) dans l'objectif d'occuper une position de tête, au niveau mondial, dans ces domaines. Une promotion économique régionale et des programmes destinés à la mise en réseau de l'économie et de la recherche, au développement de sites régionaux et à l'émergence de pôles thématiques sont soutenus pour garantir l'emploi et la création de valeur en Allemagne.

Si la proportion de femmes exerçant une activité indépendante a connu ces dernières années une progression plus forte que celle de leurs homologues masculins, ceux-ci créent toujours deux fois plus d'entreprises que les femmes. C'est pour cette raison que l'Allemagne souhaite voir progresser le nombre et la qualité des entreprises créées par des femmes. Plusieurs mesures ont été conçues et lancées à cette fin. Par l'intermédiaire du ministère fédéral de l'éducation et de la recherche, du ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse et du ministère fédéral de l'économie et de la technologie, le gouvernement fédéral a appuyé la création, en 2003, de l'Agence fédérale pour les femmes créatrices d'entreprises («*bundesweite Gründerinnenagentur*» – *bga*). Celle-ci fédère et met en réseau toutes les activités qui concernent l'entrepreneuriat féminin en Allemagne.

Avec plus de 400 000 créations par an sur les années 2009 et 2010, l'Allemagne est l'un des pays les plus dynamiques en la matière et a maintenant rattrapé son retard face aux pays anglo-saxons.

- **Royaume Uni**

Depuis l'entrée dans le 21<sup>ème</sup> siècle, le Royaume-Uni s'est engagé dans une politique volontariste pour favoriser la création et le développement des PME par toutes les composantes de sa population. En 2000, le gouvernement avait annoncé l'objectif ambitieux de faire du pays l'endroit le plus favorable au monde à la création et à l'expansion des entreprises. Pour atteindre cet objectif, la stratégie mise en place a consisté à développer, à tous les niveaux, une culture d'entreprise pour que toute personne, quel que soit son âge, son genre ou son origine sociale, puisse, si elle en a le souhait et les capacités, créer une entreprise. Développer l'esprit d'entreprise est donc devenu un objectif dans tous les niveaux de formation, des écoles primaires à l'université sans oublier la formation continue dans les lieux de travail. Tout est mis en œuvre pour déverrouiller les talents entrepreneuriaux. L'entrepreneuriat est très valorisé au Royaume-Uni, la prise de risque apporte une vraie reconnaissance sociale. Par ailleurs, la législation comme la fiscalité sont particulièrement favorables aux entrepreneurs.

En 2000, la création du Small Business Service (*SBS*), d'abord sous la forme d'une agence sur le modèle de la Small Business Administration (*SBA*) américaine, puis intégrée au sein du département du commerce et de l'industrie a accentué le caractère favorable à l'environnement d'entreprise britannique. Cette agence propose des compétences dans tous les domaines concernés par la création, le développement et la gestion des petites et moyennes entreprises. Un dispositif national de fonds de garantie, le Small Firms Loan Guarantee

Scheme (*SFLGS*) permet d'accompagner les petites entreprises manquant de soutien pour sécuriser le prêt commercial.

L'actuel gouvernement poursuit cette politique. Le ministre du Travail et des Retraites (*Iain Duncan Smith*), a même précisé en octobre 2010, son intention de lancer un programme d'aide à la création d'entreprises destiné aux chômeurs. Ceux-ci pourraient bénéficier de 2 000 livres (2 300 euros) et d'un tutorat pour les accompagner dans la création de leur entreprise. Le ministre a indiqué son souhait de créer ainsi au moins 10 000 nouvelles petites entreprises en 2011.

- **Espagne**

Jusqu'en 2007, l'Espagne était en tête des pays européens qui connaissaient le plus de créations d'entreprises. Offrant des conditions d'installation très favorables aux entrepreneurs, l'Etat espagnol accueille alors près de 11 000 entreprises étrangères. Mais la crise financière a frappé de plein fouet le pays. Le degré d'ouverture de l'économie espagnole n'a fait qu'empirer les conséquences de cette crise et le pays a durement souffert. La situation commence à s'améliorer. En effet, au premier semestre 2010, le nombre d'entreprises créées en Espagne a augmenté de 4,2% en comparaison de la même période l'année précédente. Aujourd'hui, l'Espagne compte encore plus de 3 millions d'entreprises parmi lesquelles 1,8 million n'ont aucun salarié. Même si numériquement, les emplois créés par ces nouvelles entreprises de taille plus modeste ne compensent pas ceux qui ont disparu suite à la fermeture des entreprises qui ont déposé leur bilan pendant la crise, ces créations témoignent d'un certain optimisme et d'un dynamisme de la société. En effet, les nouvelles entreprises exploitent bien souvent des opportunités technologiques ou commerciales qui ont été négligées par des sociétés établies de plus longue date. Elles permettent donc l'émergence de nouvelles idées, de nouveaux métiers et laissent augurer un possible renouveau du tissu économique espagnol.

- **France**

La France présente une situation contradictoire. Le pays est doté de mécanismes favorables à la création d'entreprises. Ainsi le système de financement est caractérisé par une très grande diversité des outils proposés. Or, le taux de création d'entreprise est relativement bas. L'entrepreneuriat n'est pas une fonction spontanément valorisée. La notion de profit est assez mal portée dans la culture française. L'aversion pour le risque et la peur de l'échec sont très forts. L'échec n'est en effet pas reconnu comme un processus valorisant et l'entrepreneur qui dépose le bilan ne peut tirer parti de son expérience. Cette dramatisation excessive de la

faillite ne peut que provoquer des réticences à s'engager dans une initiative intrinsèquement risquée comme l'est la création d'entreprise. Par ailleurs, l'Etat français a contribué depuis de nombreuses années à développer une culture de salariat dans les grandes entreprises et de fonctionnariat. Il est l'employeur principal des élites qu'il a sélectionnées et formées. Le potentiel de R&D est important mais la valorisation et le transfert technologique ne sont pas une démarche naturelle. Les ingénieurs et les scientifiques français sont faiblement formés au management et de ce fait ne savent pas transformer seuls leurs savoir-faire en initiative économique. De plus, la France a beaucoup de difficultés à exploiter les « projets dormants ». Le monde de la recherche est un univers cloisonné qui communique mal avec celui des entreprises, des milieux financiers et de l'administration. Toutefois ces dernières années, une prise de conscience collective est apparue sur la nécessité de sensibiliser davantage les français à la création d'entreprise.

#### **f. PERCEPTION DE L'ENTREPRENEURIAT EN EUROPE ET AUX ETATS UNIS<sup>23</sup>**

Cependant, quel que soit le niveau d'incitation des politiques structurelles, leur impact est largement conditionné par des facteurs culturels liés aux représentations qu'ont les populations de l'entreprise et plus généralement de l'entrepreneuriat.

La Commission européenne publie chaque année l'Eurobaromètre de l'entrepreneuriat en Europe. Cette étude propose une analyse détaillée de l'entrepreneuriat dans 25 des pays membres de l'Union Européenne. A titre d'information, quand les informations sont disponibles, une comparaison avec la situation aux Etats Unis est proposée.

Les principaux résultats montrent qu'en Europe, la préférence pour le travail indépendant est restée stable en 2009. Comme en 2007, 45% des Européens aimeraient être des travailleurs indépendants, tandis que 49% préféreraient un emploi salarié. (*A la même période, la préférence pour le travail indépendant aux Etats-Unis était de 60%*). Néanmoins, il existe des différences importantes entre les États membres quant à l'intérêt pour le travail indépendant.

De même, les blocages sont très différents d'un pays à l'autre. Quel que soit le pays, le manque de moyens financiers est l'argument le plus souvent avancé. A l'inverse, dans la plupart des pays, les formalités administratives ne sont que faiblement considérées comme une difficulté. Alors que 8 à 11% des européens ont indiqué qu'ils n'avaient pas d'opportunité pour créer une entreprise, ce mobile n'est invoqué que par 3% de leurs homologues

---

<sup>23</sup> 2009 « Entrepreneurship in the EU and beyond » [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/eurobarometer/fl283\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/eurobarometer/fl283_en.pdf)



américains. 4% des personnes interrogées aux Etats Unis et 5% en Espagne considèrent manquer des compétences nécessaires. Cela concerne une proportion de répondants plus grande en France (9%), en Allemagne (10%) et au Royaume Uni (12%).

Motif	Problème finance	Mauvais climat éco.	Pas d'idée ou d'opportunité	Pas les compétences	Difficultés administ.	Peur de l'échec	Raisons familiales	Autres	Ne sait pas
Etats Unis	14	10	3	4	2	5	3	70	3
Allemagne	28	5	11	10	3	8	8	51	1
Royaume Uni	23	9	9	12	0	4	10	70	3
Espagne	34	28	8	5	6	9	9	24	1
France	20	10	8	9	5	4	8	49	5

**Tableau n°4 : Réponse à la question : indépendamment du fait que vous ayez l'intention de créer une entreprise dans les 5 prochaines années, quels sont pour vous les freins à la création d'entreprise ?**

Le mauvais climat économique est une entrave à la création pour 28% des espagnols, 10% des français et des américains, 9% pour les anglais et seulement 5% des allemands. 4 à 5% seulement des personnes interrogées en France, au Royaume Uni et aux Etats Unis indiquent la peur de l'échec comme un frein contre 8% des allemands et 9% des Espagnols. Concilier un travail indépendant avec leur situation familiale est un mobile pour seulement 3% des américains alors que c'est une source de préoccupation pour 8 à 10% des répondants des autres pays.

Enfin, un nombre considérable des personnes enquêtées a déclaré ne pas avoir d'intérêt à créer une entreprise car elles préféreraient un statut de salarié.

D'autres études se sont intéressées à la perception de l'entrepreneuriat. **Ainsi une enquête concernant « Les Français et l'entrepreneuriat »** réalisée par Opinion Way pour les Journées de l'Entrepreneur<sup>24</sup> pose la question suivante : « Les français sont-ils peu entrepreneurs ? ». Les résultats apportent une réponse nuancée.

En effet, près de 2/3 des sondés déclarent ne pas être ou ne pas avoir été tentés par l'aventure entrepreneuriale, mais les réfractaires purs ne représentent que 30% du panel. Un chiffre à modérer lorsque l'on sait que 37% des personnes interrogées s'avouent « tout à fait » ou « plutôt » tentées, les plus attirées d'entre elles étant les cadres et les professions libérales (49%). Une nette différence est également observée entre les femmes (26% ont déjà été

<sup>24</sup> Enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 998 personnes âgées de 18 ans et plus Ce panel a été constitué selon la méthode des quotas au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle et de statut d'activité, après stratification par région d'habitation. Les interviews ont été menées en ligne les 4 et 5 novembre 2008.

*tentées*) et les hommes (48%). Les jeunes expriment un faible attrait pour l'entrepreneuriat (*seulement 29% des 18-24 ans*). En revanche, les personnes en situation précaire (41% *des chômeurs*) et celles qui pensent avoir les moins bonnes perspectives dans le cadre du salariat (33% *des ouvriers*) semblent particulièrement ouvertes à l'idée de devenir entrepreneurs.

Au sein du panel interrogé, c'est une image valorisante des entrepreneurs qui prédomine. En effet, à la question ouverte « Pour vous, qu'est-ce qu'un entrepreneur ? », 58% des sondés répondent que c'est quelqu'un « qui crée son entreprise, qui travaille à son compte ».

L'indépendance et la création sont donc les représentations prédominantes de l'entrepreneuriat, loin devant la notion plus technique de « dirigeant / gestionnaire / responsable » (13%).

La prise de risque n'est pas très présente à l'esprit des interviewés (10%), de même que la création d'emplois (6%) ou encore de richesses (6%). Le regard des Français sur l'entrepreneuriat est donc plutôt distancié et assez neutre : la valeur de l'acte d'entreprendre est appréciée, mais ses finalités demeurent méconnues.

Comment faire bouger les lignes ? La raison de cette distance repose, pour 90% du panel, sur le fait que l'école n'enseigne pas aux enfants et aux adolescents ce qu'est un entrepreneur, les jeunes (*lycéens ou étudiants*) étant d'ailleurs les premiers à dresser ce constat (93%).

Parallèlement, si 96% des personnes interrogées estiment que l'économie française a besoin des entrepreneurs pour se développer, elles sont aussi 77% à penser que l'environnement ne leur est pas favorable. Enfin, une grande majorité (76%) se déclare tout à fait favorable à ce que son épargne soit davantage investie dans les PME.

Les Français révèlent donc une attitude bienveillante à l'égard des entrepreneurs, mais pointent du doigt un manque d'information sur les possibilités de tenter sa chance, ainsi qu'un contexte peu propice au développement de l'entrepreneuriat. Les aspects qui pourraient avoir une connotation plus moralisante voire négative sont par ailleurs très peu cités : seuls 2% des répondants citent l'envie de réussir et de faire des profits, laquelle est pourtant un aiguillon déterminant de l'entrepreneuriat. Le regard des Français sur l'entrepreneuriat est plutôt distancié et neutre.

### g. FORMATION A L'ENTREPRENEURIAT EN EUROPE ET AUX ETATS UNIS<sup>25</sup>

Des recherches ayant montré que la sensibilisation (*ou la formation à l'entrepreneuriat*) modifie l'attrance des étudiants pour la création d'entreprise et leur confiance en leur capacité entrepreneuriale, les responsables politiques des pays de l'OCDE multiplient les mesures pour soutenir le développement de l'enseignement à l'entrepreneuriat et renforcer ainsi l'esprit entrepreneurial chez les jeunes.<sup>26</sup> Toutefois, alors que certains pays ont substantiellement investi dans ce domaine, d'autres commencent seulement à s'y intéresser.

Pays	Pourcentage de la population âgée de 18 à 64 ans ayant reçu une formation
États-Unis	-
Allemagne	21.0
Royaume-Uni	19.5
Espagne	21.9
France	18.1

**Tableau n°5 : Pourcentage de la population âgée de 18 à 64 ans ayant reçu une formation liée à la création d'une entreprise, pendant ou après le cursus scolaire, 2008<sup>27</sup> (Source : OCDE 2010)**

**Le Global Entrepreneurship Monitor (GEM)** a étudié 54 pays développés et en développement en 2008. Le GEM adopte une définition large de l'entrepreneuriat et s'attache au rôle de l'individu dans le processus entrepreneurial. L'enquête porte sur les évaluations, les attitudes et les perceptions individuelles, en plus de l'intention de créer une entreprise dans un avenir proche. Des questions spécifiques à la formation à l'entrepreneuriat ont été ajoutées dans le cycle 2008 du GEM. Toutefois, il faut noter que les données correspondantes sont difficiles à interpréter car elles sont souvent recueillies au niveau local ou régional et portent sur des programmes particuliers et non sur des indicateurs pouvant être comparés à l'échelle internationale.

Cependant, au cours des dix dernières années, l'intérêt pour cette question s'est accru et des études nationales et internationales sont menées, en particulier aux États-Unis et en Europe. Si les données quantitatives sur l'activité (*nombre de cursus, nombre d'étudiants concernés, nombre d'enseignants, etc.*) peuvent être obtenues de plus en plus facilement, celles sur les résultats sont limitées (*Forum économique mondial, 2009*) dans la mesure où les établissements d'enseignement sont rares (*sauf aux États-Unis*) à suivre leurs anciens élèves et ne sont donc généralement pas capables de mesurer l'incidence des programmes sur les

<sup>25</sup> UNESCO-CEPES CENTRE EUROPÉEN POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2004)

<sup>26</sup> BOISSIN JP, EMIN B., CHOLLET S., (2007)

<sup>27</sup> [Measuring Innovation: A New Perspective - OECD © 2010 - ISBN 9789264059467](#)

choix professionnels ultérieurs. Il faut coordonner ces efforts locaux et nationaux afin de partager davantage de données existantes à l'échelle internationale.

La suite de cette partie présente la situation de la formation à l'entrepreneuriat aux Etats Unis, en Allemagne, au Royaume Uni, en Espagne et en France. Elle est assortie d'exemples qui pourront inspirer des solutions à la situation bourguignonne.

- **Etats Unis**<sup>28</sup>

Les Américains entretiennent depuis de nombreuses années une culture d'entreprise très développée et possèdent un réseau très dynamique de formation à l'entrepreneuriat. Contrairement aux autres pays, le secteur privé sans but lucratif s'est impliqué particulièrement dans la promotion et le soutien à l'entrepreneuriat chez les jeunes. Des efforts importants sont déployés pour soutenir les minorités, les personnes socialement et matériellement défavorisées, les femmes, les anciens combattants et les handicapés.

Dans l'enseignement primaire et secondaire, les initiatives en matière de formation et d'accompagnement sont également nombreuses et les méthodes d'enseignement couvrent l'éventail qui va de l'enseignement traditionnel de type scolaire à la formation exclusivement axée sur l'expérience directe. Il est ainsi possible de mentionner la Junior Achievement implantée dans 232 sites américains qui initie les jeunes, dans leur scolarité, à la gestion d'entreprise, ou encore la National Foundation for Teaching Entrepreneurship (*NTFE*) qui sensibilise les adolescents de famille à faible revenu à l'entrepreneuriat... Ces organismes multiplient les « summer camps », les « part-time jobs » et la remise de « certificates of achievement » aux jeunes entrepreneurs les plus méritants.

L'action est également portée par un vaste réseau d'enseignement des valeurs et des principes fondamentaux de la création et de la gestion d'une entreprise et ce, à tous les niveaux scolaires. Les jeunes se voient proposer d'acquérir une expérience concrète à l'aide de stages dans des PME. La plupart des organismes de formation à l'entrepreneuriat ne considèrent pas la création d'entreprise comme le résultat le plus important de leurs efforts, mais insistent plutôt sur le fait qu'il est important de poursuivre sa scolarité et d'essayer de faire des études supérieures, laissant les participants libres d'envisager le travail indépendant comme un choix réaliste pour l'avenir. Les collèges offrent également des formations spécialisées et 90 universités disposent de centres d'entrepreneuriat. L'enseignement est malgré tout surtout développé dans les business Schools. Les élèves ingénieurs quant à eux sont assez peu formés aux techniques et outils fondamentaux de l'entrepreneuriat.

---

<sup>28</sup> FAYOLLE A. (2004a)

Dans l'enseignement supérieur, ce sont les universités américaines qui ont été les pionnières dans le domaine de l'enseignement à l'entrepreneuriat. Déjà en 1947, les fondements de l'enseignement entrepreneurial étaient posés par l'introduction des premiers cours MBA en « Gestion des nouvelles entreprises »<sup>29</sup> à l'Ecole de Commerce de Harvard. En 1953, Peter Drucker a donné un cours en « Entrepreneuriat et innovation » à l'Université de New York. Il a publié ensuite un ouvrage portant le même titre qui gagnera une importance mondiale dans les années à suivre. Le Collège Babson a introduit son premiers cours d'entrepreneuriat en 1967. Une explosion entrepreneuriale a eu lieu aux Etats-Unis à compter des années 1970 et s'est poursuivie jusqu'à nos jours. En 1970, une enquête nationale montrait que seulement seize collèges et universités proposaient des formations à l'entrepreneuriat. En 1997<sup>30</sup>, plus de 400 écoles de commerce et universités dispensaient au moins un cours d'entrepreneuriat, et plus de cinquante écoles dispensaient quatre cours ou plus. Aujourd'hui, l'entrepreneuriat c'est 2 200 cours dans plus de 1 600 institutions, 277 postes de professeurs et environ 100 centres d'entrepreneuriat, structures mixtes combinant enseignement, recherche et appui aux entrepreneurs.

Les étudiants américains sont de plus en plus nombreux à envisager la création d'entreprise et les activités indépendantes comme une voie professionnelle. Ils recherchent donc les cours et programmes de formation à l'entrepreneuriat. De ce fait, quelque 2100 cursus sur l'entrepreneuriat sont offerts par des collèges et les grandes universités, voyant en cela non seulement une ouverture du champ des possibles professionnels pour leurs étudiants, mais aussi un tremplin pour la renommée universitaire.

L'institution académique qui dispose à l'échelon mondial d'une des plus longues traditions en matière de formation à l'entrepreneuriat est le Babson College et, dans ce domaine, il continue encore à se placer au premier rang. L'entrepreneuriat y est intégré sur un mode interdisciplinaire dans les programmes d'enseignement et de recherche et dans des approches pratiques. Des conférences y sont en outre organisées régulièrement pour un groupe cible élargi. Le cursus orienté sur l'action englobe, entre autres, plus de 75 études de cas pratiques en liaison avec différentes questions relatives à la création et la gestion d'entreprises. Aux États-Unis, les collèges et universités coopèrent en règle générale aussi avec des incubateurs d'entreprises, universitaires ou externes, et différentes organisations d'assistance et de coaching, Business-Angels et Venture-Capitalists, de même qu'ils participent à des concours de plan d'affaires. En parallèle, les enseignants des meilleures universités impliqués par la

---

<sup>29</sup> KATZ, J A., (2003)

<sup>30</sup> VESPER KH, GARTNER WB, (1997)

discipline et ayant des responsabilités pédagogiques se réunissent pour confronter leurs pratiques et leurs méthodes pédagogiques.<sup>31</sup>

A titre d'exemple, l'université de Harvard s'est dotée en 2003 d'un centre de formation à l'entrepreneuriat spécialisé : « Arthur Rock Center » qui a pu voir le jour grâce à l'investissement d'un chef d'entreprise, Arthur Rock. Ce centre se donne pour mission de former ses étudiants à devenir des leaders du monde économique de demain en s'appuyant sur l'enseignement des valeurs entrepreneuriales. « The Rock Center supports Harvard Business School's mission to "educate leaders who make a difference in the world". » Autre référence, l'Université de YALE a fondé en 1999 son organisation à but non lucratif « YES » (*Yale Entrepreneurial Society*) qui propose une sensibilisation à l'esprit d'entreprendre dans le premier cycle de la formation universitaire. Il s'agit là encore pour cette prestigieuse université de former des futurs leaders et entrepreneurs innovants afin de contribuer au dynamisme économique. « Our staffers' endeavors and our entrepreneurs' enterprises are contributing to the rapid economic development of New Haven and to Yale's ability to compete for and produce the innovators and leaders of tomorrow. »

Au-delà des modules de sensibilisation présents dans les cursus de formation des plus grandes universités, on retrouve de nombreux outils de sensibilisation au service de ce dynamisme auprès des jeunes. Les Etats-Unis apprécient notamment les outils pédagogiques ludiques. Parmi les « jeux » sur l'entrepreneuriat, on retiendra : Emily the entrepreneur (*une poupée chef d'entreprise*) promue notamment par le biais de la Nationaleweek et GO-Venture, qui est une société de jeux éducatifs sur l'entrepreneuriat : jeux de société, jeux vidéo, il s'agit de simuler le gain d'argent et la mission d'un chef d'entreprise.

Le résultat de ces actions fait qu'il est aujourd'hui possible d'affirmer que tout citoyen des États-Unis qui poursuit des études jusqu'à un premier diplôme d'enseignement supérieur a une connaissance suffisante pour créer son propre emploi.

- **Allemagne**<sup>32</sup>

En Allemagne, la politique de l'éducation est décentralisée vers les Etats fédérés. Il n'existe donc pas de programme national d'études. Par contre, l'Etat encourage les liens entre écoles/entreprises et soutien l'organisation et les réseaux internationaux promouvant l'enseignement de l'entrepreneuriat. Ainsi, dans plusieurs Bundesländer (*Brême, Berlin, Brandebourg*), des agences officielles «école/économie» ont été conjointement créées par des

---

<sup>31</sup> FIET JO., (2001)

<sup>32</sup> KLANDT H., VOLKMANN C., (2006)

ministères, des organisations patronales et des entreprises privées, afin de resserrer les liens entre l'enseignement et l'industrie, d'initier et de coordonner des projets (*mini-entreprises, notamment*). De même, certains Etats proposent très tôt des programmes d'initiation à l'entreprise. Ainsi, dans l'Etat de Brandebourg, le programme recommande que les élèves participent à une mini-entreprise en 9<sup>ème</sup> ou 10<sup>ème</sup> année. La sensibilisation est également présente au niveau de l'enseignement secondaire notamment par des actions basées sur l'apprentissage par la pratique comme le programme JUNIOR qui a été mis au point en collaboration avec Young Enterprise Europe, ou d'autres programmes qui sont organisés au niveau de régions particulières. Ces programmes bénéficient de l'appui financier du ministère fédéral de l'Économie et du Travail.

L'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'entrepreneuriat en Allemagne commence au début des années 1970, quand les premières initiatives, majoritairement extracurriculaires, ont eu lieu dans des universités allemandes. A compter de la moitié des années 1970, les premiers projets de recherche et de formation sur le thème de l'entrepreneuriat ont lieu avec le soutien de la Communauté allemande pour la recherche et en coopération avec l'Institut pour les moyennes entreprises (*IfM*) de l'Université de Cologne. Toutefois, les choses n'ont commencé à bouger qu'à partir de la moitié des années 1990. Reconnaissant la faiblesse dans le pays d'un élan entrepreneurial, les pouvoirs publics (*Ministère Fédéral de l'Education et de la Recherche*) entreprirent, entre 1990 et 2000, de renverser la tendance à travers une série de mesures destinées à combler le déficit existant dans l'enseignement et la recherche en entrepreneuriat au sein des universités allemandes. Parmi ces mesures, le programme EXIST (*création d'entreprises dans les universités et les collèges*) a pour visée le développement de l'expertise académique en entrepreneuriat grâce à l'émergence d'une nouvelle génération de titulaires du doctorat (*PHD*) capables d'entreprendre des recherches sur ce thème et de l'enseigner. L'originalité de ce projet tient à la collaboration de trois universités : Bamberg, léna et Regensburg pour le mettre au point. Mais ce qui distingue ce programme pédagogique, d'une durée de trois ans, est son caractère interdisciplinaire, dû au fait que les doctorants sont issus des sciences de gestion, des sciences économiques, de l'informatique et des sciences de la nature et de la vie. Dans le programme EXIST, sont mis en avant des séminaires où les étudiants acquièrent des connaissances de haut niveau sur ce que la recherche en entrepreneuriat peut apporter à ce domaine. Les enseignants présentent des connaissances bien souvent formelles et abstraites. Par ailleurs, les étudiants sont confrontés à des exercices plus pratiques proposés dans le cadre de projets d'affaires de caractère technologique et scientifique tels qu'ils les rencontreraient dans la vie

réelle des affaires. Dans ces exercices, les étudiants participent de façon active à la construction de leurs connaissances. Les enseignants interviennent comme des coaches contribuant à rendre l'apprentissage possible. Cet apprentissage se fait 'in situ' grâce au face à face entre l'étudiant et les contraintes de la vie réelle. L'association de ces deux modes d'apprentissage (*connaissances académiques et expériences pratiques de l'entrepreneuriat*) permet aux étudiants de développer une expertise de haut niveau.

Si la première chaire d'entrepreneuriat n'a été créée qu'en 1998, la discipline et le nombre de chaires ont évolué depuis de manière dynamique. Aujourd'hui, il y a cinquante et une chaires et postes d'enseignant à l'entrepreneuriat en Allemagne, dont quarante-trois fonctionnent activement. Ces chiffres montrent (*au moins au niveau du nombre de chaires*) que les efforts allemands de rattrapage en matière d'enseignement universitaire et de recherche en entrepreneuriat ont été jusqu'ici réussis.

- **Royaume-Uni**

Au Royaume-Uni, il n'y a pas de programme national réglementé pour l'ensemble du système d'enseignement mais plutôt des mesures d'incitation financées par l'Etat. Ce dernier s'est même engagé à ce que tous les élèves de 14 à 16 ans soient familiarisés avec le travail et l'entreprise au travers d'une série d'expériences adaptées et intégrées à l'ensemble des programmes d'études. Cette mesure a été mise en œuvre dans toutes les écoles secondaires en 2005-2006. Un financement public permet l'organisation de liens entre l'enseignement et les entreprises (*EBLO - Education Business Links Organisations*).

Il existe également des actions communes. Ainsi, au niveau primaire, le programme «Schools Enterprise» a pour objectif d'offrir à tous les élèves de l'enseignement primaire deux expériences d'entreprise au moins au cours de leur scolarité primaire. Ce programme couvre une série d'activités qui, organisées en classe, font partie intégrante du programme d'études. Pour assurer ce programme, l'exécutif a incité la mise en place de formations pour que deux enseignants au moins de chaque école primaire soient formés à des activités liées aux entreprises. Depuis septembre 2004, en Angleterre, l'acquisition de connaissances relatives à l'entreprise est incluse dans le programme d'études des élèves de 14 à 16 ans et depuis 2005, tous les élèves de dixième année (*15-16 ans*) font l'expérience d'une activité d'entreprise pendant 5 jours.

Dans les années quatre-vingts, au Royaume-Uni, les activités de recherche des universités se voulaient totalement indépendantes de toute activité commerciale. Les universités britanniques n'étaient pas très favorables à s'impliquer directement dans la valorisation



commerciale de la recherche. C'est par l'intervention du gouvernement britannique que l'université a pu se rapprocher du monde de l'entreprise et faire bénéficier ses chercheurs de leurs découvertes. Comment ? Par l'octroi de financements publics supplémentaires à condition que l'université mette en place un centre de transfert de technologie et par des incitations financières ainsi qu'une plus grande flexibilité des emplois du temps pour les chercheurs désireux de s'investir dans les jeunes entreprises. Les effets ne se sont pas fait sentir tout de suite, puisque ce n'est que depuis dix ans que l'on mesure l'impact de cette politique d'incitation. Aujourd'hui, les six universités les plus actives (*Oxford, Imperial College, Cambridge, UCL, Edimbourg, Bristol*) ont donné naissance à près de 200 entreprises entre 2000 et 2008, toujours en activité aujourd'hui. La présence de nombreux Business Angels au Royaume-Uni (*30 000 contre 4 000 en France*) permet aux « clusters » universitaires d'avoir les moyens de créer de nouvelles entreprises. Les Business Angels britanniques financent ainsi sept fois plus d'entreprises innovantes que les Business Angels français. Les universités britanniques se sont rapprochées du capital parce que ce dernier est présent et mobilisable à travers les nombreux réseaux de Business Angels britanniques.

C'est donc au Royaume Uni que la formation entrepreneuriale a d'abord pris pied en Europe. Elle est aujourd'hui à peu près au niveau américain, tant en densité qu'en qualité. L'association professionnelle correspondante regroupe maintenant plus de 300 spécialistes.

L'introduction de séries successives de nouveaux moyens de financement pour les universités, les Higher Education Innovation Funds (*HEIF*) en 2001, 2004 et 2006 et le Science Enterprise Challenge (*SEC*) Fund en 1999 et 2001, a eu un effet notable sur le comportement des établissements d'enseignement et soutenu de nouvelles initiatives au niveau de l'appui apporté aux entreprises et à l'entrepreneuriat incluant des innovations dans les programmes d'études. Treize centres financés par le SEC et visant à intégrer l'entreprise dans les facultés des sciences et de l'ingénierie ont ainsi été créés dans des universités.

*Quelques exemples d'initiatives de formation à l'entrepreneuriat au Royaume Uni :*

Au pays de Galles, une stratégie d'imbrication de l'éducation et de l'entrepreneuriat a été mise en place dans 35 collèges et universités (*Llywodraeth Cynulliad Cymru Welsh Assembly Government, 2003*). Cette approche s'applique au-delà des frontières régionales en tant que critère de référence. Elle a fait passer le nombre des étudiants en entrepreneuriat de quelque 3000 à plus de 12 000 en l'espace de 18 mois. Outre les collèges et universités, le réseau englobe également des incubateurs d'entreprises ainsi que des essaimages établis dans la région.

Le Flying Start, né au Royaume Uni en 2005 et coordonné par le National Council for Graduate Entrepreneurship (*NCGE*) basé à Birmingham, a été labellisé par la Commission Européenne dans le cadre de la Charte des petites entreprises de 2007 en tant que bonne pratique en faveur de l'entrepreneurship. Destiné toutefois aux forts potentiels, il s'agit d'un programme à vocation internationale de promotion et de préparation à la création d'entreprise pour les jeunes diplômés du monde entier. Depuis son lancement, ce sont déjà plus de 5000 étudiants et diplômés qui ont participé aux formations « Business Readiness Programmes » et adhéré au réseau en ligne. Cette communauté web a pour principale mission de fédérer dans un premier temps l'ensemble des 135 établissements supérieurs du Royaume-Uni et de les inviter ensuite à soigner leurs relations avec les entreprises environnantes, de façon à encourager les projets de création. Cette ambition implique que Flying Start travaille et entretienne les relations étroites avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur du pays.

L'université de Strathclyde au Royaume-Uni offre un programme de promotion des attitudes positives envers l'esprit d'entreprise parmi les professeurs. Le cursus est flexible et axé sur des exercices pratiques. Il s'agit d'établir un plan d'entreprise et de prendre des décisions de gestion sous la supervision d'un tuteur. Les formateurs se familiarisent avec les compétences et les attitudes de l'entrepreneur et la façon d'appliquer cette expérience à l'éducation à l'esprit d'entreprise dans leurs établissements.

Bien que les écoles et les universités offrent des programmes d'enseignement bien étoffés sur l'entreprise et l'entrepreneuriat, le Royaume-Uni ne possède pas de politique nationale de promotion de la création d'entreprise par les jeunes. Cette tâche revient à quelques organisations non gouvernementales. La plus connue, Project North East (*PNE*), société locale de développement économique, indépendante et sans but lucratif, a été fondée en 1980. Elle fait œuvre de pionnière en utilisant les médias de façon créative pour exercer des fonctions que, dans bon nombre de pays, on s'efforce de couvrir à l'école comme la sensibilisation et l'information à l'entrepreneuriat. D'autres dispositifs, tels que la fondation The Prince's Trust – Business Start-up Programme (*PTB*), aident au lancement de jeunes entreprises. Instituée en 1976 par le prince de Galles pour aider les jeunes à réaliser leur potentiel, la fondation est devenue le premier fonds de bienfaisance pour les jeunes du Royaume-Uni, offrant un éventail de possibilités dont la formation, le développement personnel, l'aide au lancement d'entreprises, le mentorat et des conseils. Elle cible les personnes âgées de 18 à 30 ans qui sont en chômage ou sous-employées et qui ne peuvent pas obtenir un financement auprès des banques, ce qui leur permet de lancer leur propre entreprise

en bénéficiant de l'encadrement d'un entrepreneur mentor bénévole. Pour assurer son propre financement, le PTB dépend de dons (*près de 60%*), de subventions du UK Employment Department et du financement du Fonds de développement régional européen (*20%*) et de ses propres investissements (*21%*).

- **L'Espagne**

En Espagne, la loi organique 10/2002 sur la qualité de l'Education vise à promouvoir l'entrepreneuriat en tant que matière de base dans l'enseignement général au niveau primaire et secondaire. Depuis 2004-2005, la formation à l'entrepreneuriat est incluse explicitement dans le programme national de l'enseignement primaire et secondaire. Ce programme prévoit le développement de compétences non techniques pouvant être considérées comme une condition préalable à l'acquisition de connaissances et d'aptitudes entrepreneuriales notamment dans deux matières : la géographie et l'histoire. Cette thématique est également intégrée dans le programme d'enseignement des écoles professionnelles du niveau secondaire. L'activité indépendante constitue l'un des objectifs explicites de la formation professionnelle initiale, avec la possibilité d'adapter le contenu des programmes à l'environnement local.

Par ailleurs, la formation des enseignants est plus particulièrement développée à l'intérieur du système de formation professionnelle initiale au niveau secondaire et un guide méthodologique a été récemment publié pour les cours d'entrepreneuriat dispensés aux élèves de 15 à 16 ans dans le cadre de la scolarité secondaire obligatoire (*comprenant une trentaine d'activités éducatives*).

L'entrepreneuriat est également inclus dans les cursus des écoles professionnelles du niveau secondaire au niveau national dans tous les domaines de formation d'EFP (*technique, industriel, commercial, etc.*). L'activité indépendante constitue l'un des objectifs explicites de la formation professionnelle initiale, avec la possibilité d'adapter le contenu des programmes à l'environnement local. Un module spécifique est prévu dans le programme correspondant à chaque diplôme.. Les activités d'entrepreneuriat mises en place dans le cadre des cours représentent en principe au moins 35 heures par an, réparties en trois heures par semaine pendant la deuxième année d'études. Ces 35 heures représentent 55 % du contenu du programme (*selon les orientations générales du ministère de l'éducation concernant la politique d'éducation*), mais les Communautés autonomes peuvent augmenter ce nombre d'heures jusqu'à 100 %.

Les actions proposées par le gouvernement de la Principauté des Asturies, (*1 100 000 habitants*) donnent un exemple d'une approche régionale cohérente, faisant appel

à divers instruments et englobant tous les secteurs de l'éducation par le biais d'un partenariat avec un organisme spécialisé dans la conception de programmes de formation. L'entreprise publique Valnalón, appartenant au ministère du Travail et de l'Industrie, collabore avec le ministère de l'Éducation à la conception et la mise en œuvre de programmes d'entrepreneuriat destinés à différents niveaux d'enseignement. Les conditions de ce travail commun sont définies dans un Accord de coopération. Tous les programmes sont intégralement financés par le gouvernement des Asturies, qui affecte, chaque année, 500 000 euros à l'éducation à l'entrepreneuriat. Grâce à l'aide du gouvernement régional, Valnalón a conçu et développé des programmes couvrant l'ensemble du système éducatif :

- Enseignement primaire: le programme *Una empresa en mi escuela (EME)*, qui s'adresse aux élèves de 5 à 12 ans, a pour objectifs principaux de développer les compétences entrepreneuriales; de créer des liens entre les écoles et les entreprises; et de promouvoir une approche interdisciplinaire. En 2003-2004, 323 écoles primaires – soit 8 % du total de la région ont participé.
- Cycle inférieur de l'enseignement secondaire : le programme *Empresa Joven Europea (EJE)* s'adresse aux élèves de 14 à 16 ans qui apprennent, dans le cadre d'un cours théorique complet, à créer et à gérer une entreprise d'import-export. Ils sont appelés à communiquer avec des écoles partenaires situées à l'étranger, à passer et à envoyer des commandes, et à vendre des produits importés sur le marché local. Figurant désormais dans le programme régional d'enseignement secondaire, l'EJE est enseigné, depuis 2003-2004, en tant que matière facultative dans 171 écoles secondaires des Asturies (*20% du total*).
- Cycle supérieur de l'enseignement secondaire général et professionnel : le programme *Taller de Empresarios* est organisé dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire général (*Bachillerato*) à l'intention des élèves de 17-18 ans, ainsi que dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire professionnel (*Ciclos formativos*) pour les étudiants de 16 à 25 ans. Il vise à donner aux jeunes un sens de l'entrepreneuriat, et à les inciter à envisager l'activité indépendante en tant qu'option professionnelle. Le programme couvre toutes les écoles des Asturies (*lycées et écoles techniques*). A partir de 2003-2004, cent établissements – à savoir 100% des écoles secondaires de ce type – devaient y participer.

Malgré leur retard, les autorités espagnoles compétentes mettent tout en place pour inculquer aux apprenants de tous âges les compétences et les capacités nécessaires afin de favoriser l'esprit d'entreprise. Par delà l'aspect « enseignement formel », l'objectif est de permettre à la

population active de continuer à recevoir une formation dans l'entreprise qui l'emploie. Ainsi, la législation récente favorise la formation permanente dans les PME et pour les travailleurs indépendants.

- **La France**

En France, le système éducatif primaire et secondaire dispense assez peu, dans les cursus classiques, les notions nécessaires à la compréhension de la vie des entreprises et les élèves ne sont pas sensibilisés à l'entrepreneuriat. Cette sensibilisation commence à être apportée au collège dans le cadre d'un module optionnel appelé « découverte professionnelle ». Ce type d'enseignement est encore la plupart du temps dispensé à l'initiative des autorités locales, des écoles elles-mêmes ou d'organisations spécialisées, par le biais d'activités volontaires. En dépit de certains progrès récents, les notions d'entreprise et d'entrepreneuriat ne sont donc pas encore largement reconnues dans le système éducatif français. C'est essentiellement dans les domaines où les titulaires d'un diplôme sont susceptibles de devenir chefs d'entreprise, que des volets portant sur l'esprit d'entreprise et la création d'entreprise sont proposés (*formation professionnelle*).

Il existe toutefois des programmes spécifiques mis en place en dehors des cursus scolaires, fondés sur des méthodes reposant sur l'apprentissage par la pratique, y compris la création de mini-entreprises par les élèves. Ainsi la fédération nationale d'associations régionales « entreprendre pour apprendre » adhérente au réseau européen Junior Achievement-Young Enterprise propose une action visant à initier les jeunes (*des collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et organismes d'insertion*) à la vie économique en leur offrant la possibilité de créer des mini-Entreprises. Chaque année, ce réseau d'associations fait collaborer des centaines de jeunes, d'enseignants et de professionnels d'entreprise bénévoles autour d'une idée commune : entreprendre pour apprendre.

Quand on observe la proportion des étudiants et des jeunes diplômés qui décident de créer une entreprise, on ne peut qu'être surpris de sa très faible importance. L'APCE (*Agence Pour la Création d'Entreprise*) estime qu'environ 3% des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur créent leur entreprise chaque année. Les premiers enseignements d'entrepreneuriat ont été créés, en France, à la fin des années 1970. HEC a mis en place en 1978 une formation centrée sur la création d'entreprise, qui est devenue par la suite HEC Entrepreneurs. EM Lyon a lancé le Centre des Entrepreneurs et ses premiers programmes de création d'entreprise en 1984. D'autres écoles de commerce ont démarré à peu près dans la même période. On peut citer, sans aucune prétention d'exhaustivité, l'ESC Paris, l'ESC Lille ou l'ESC Clermont-Ferrand. Dans les écoles d'ingénieurs se trouvent également quelques pionniers qui ont inscrit la

formation à la création d'entreprise dans leurs programmes pédagogiques, bien avant la fin des années 1980. C'est le cas notamment de l'Ecole des Mines d'Alès et de l'Ecole Centrale de Lyon. L'Université de Tours a créé, en 1985, un DESS de Gestion des PMI. Celle de Reims a suivi, en 1987, en proposant un DESS de Gestion et Développement des PME. Une dizaine d'autres DESS centrés sur la gestion des PME et la création d'entreprise ont ensuite été créés par des universités françaises. Enfin, l'université Paris Dauphine a développé, en 1989, un certificat d'entrepreneuriat au niveau de la maîtrise de sciences de gestion. Ce certificat est devenu depuis une filière. Ces expériences pionnières le sont restées très longtemps à tel point que Denis MORTIER écrivait dans son rapport, en 1996, à propos de l'état des lieux de l'enseignement supérieur de l'entrepreneuriat en France : « Universités : le grand vide... les universités sont la première organisation d'enseignement supérieur de France. Presque rien n'est fait en leur sein pour former des entrepreneurs ou des cadres adaptés aux PME. Pire encore, il ne semble pas qu'il existe au niveau national une volonté de changement. Pourtant de nombreuses initiatives locales mériteraient d'être encouragées, soutenues ou développées" ou plus loin sur les écoles « Grandes Ecoles : séduisantes oasis, dans un désert d'indifférence... ».

Cependant, on assiste, depuis peu de temps, à une prise de conscience très nette de la part des établissements d'enseignement supérieur et de leurs organes de tutelle. Cela se traduit par des projets et des annonces qui se développent à un rythme soutenu.<sup>33</sup>

En 2010, développer l'esprit entrepreneurial des jeunes de l'enseignement supérieur pour renforcer l'innovation et la croissance est devenu une réelle préoccupation pour les pouvoirs publics. Ainsi pour soutenir l'action des universités et des grandes écoles dans ce domaine, Valérie Pécresse et Hervé Novelli ont annoncé en novembre 2009 un plan d'action avec un objectif clair : « que tous les étudiants de l'enseignement supérieur soient sensibilisés aux carrières entrepreneuriales et que tous ceux qui le souhaitent y soient formés ou accompagnés ». Moins d'un an après le lancement de ce plan, un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur ont mis en place des « référents entrepreneuriat » au service des étudiants (*300 établissements, dont 71 universités sont concernés*). Ce référent a pour mission de renseigner les étudiants sur l'offre de formation et d'accompagnement, développer les partenariats avec les réseaux associatifs et porter la politique de diffusion de la culture entrepreneuriale au sein de son établissement. Vingt « pôles de l'entrepreneuriat étudiant » couvrant les principaux campus universitaires sont labellisés aujourd'hui avec pour ambition la sensibilisation de 380 000 étudiants dans les trois prochaines années. Rassemblant

---

<sup>33</sup> FAYOLLE A., (1999)

227 établissements et près de 350 partenaires, ces 20 pôles lancent des opérations de sensibilisation, de formation et d'accompagnement associant universités, grandes écoles et réseaux associatifs et acteurs économiques. Pour les étudiants qui en bénéficieront, ce sera l'opportunité d'être formés sur des cas pratiques avec l'appui d'entrepreneurs et dans des groupes de travail interdisciplinaires grâce aux collaborations entre établissements d'un même campus. Un coordonnateur suit l'ensemble des actions de ces pôles.

- **Conclusion**

A l'aube du vingt-et-unième siècle, l'entrepreneuriat est en train de devenir une importante « discipline académique » dans les universités. Les Etats-Unis, suivis par le Royaume-Uni, ont été les pays pionniers dans l'introduction de ce domaine dans l'enseignement et la recherche. Néanmoins, les pays d'Europe, comme l'Allemagne, l'Espagne et la France récupèrent leur retard à une vitesse extraordinaire depuis ces dernières années.

La qualité croissante de la recherche et de l'enseignement entrepreneuriaux arrivera sans doute à convaincre les critiques internes et externes de l'importance de cette discipline dans les universités.

## IV L'OFFRE DE FORMATION A L'ENTREPRENEURIAT ET A L'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS

### a. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS

Le projet de construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, lancé en 1998 par quatre États de l'Union Européenne (*Allemagne, Grande-Bretagne, Italie et France*) s'est élargi aux 36 États de la « grande Europe ». Tout en préservant le système universitaire propre à chaque pays, la démarche choisie vise à faciliter leur adaptation progressive en vue d'harmoniser le système européen d'enseignement supérieur.

Les trois caractéristiques majeures de cette réforme :

- **Une architecture des diplômes fondée sur trois niveaux de référence « Licence, Master, Doctorat »**
- La licence (*bac + 3*) : Le dispositif français crée un nouveau diplôme de licence qui se prépare en six semestres. Il se substitue à l'ancien diplôme d'études universitaires générales (*D.E.U.G.*) en deux ans suivi de la licence en un an. En revanche, les brevets de technicien supérieurs (*B.T.S.*), les diplômes universitaires de technologie (*D.U.T.*), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (*D.E.U.S.T.*) et la licence professionnelle demeurent. Les étudiants de *B.T.S.*, *D.U.T.* ou *D.E.U.S.T.* ainsi que les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles peuvent demander à intégrer la préparation de cette nouvelle licence ou à entrer en licence professionnelle. Cette dernière continue à se préparer en deux semestres.
- Le master (*bac + 5*) : A l'issue de la licence, les étudiants peuvent préparer le diplôme de master qui valide des parcours types de formation initiale ou continue répondant à deux objectifs : soit préparer les étudiants, via les études doctorales, à se destiner à la recherche, soit leur offrir un parcours menant à une qualification et une insertion professionnelle de haut niveau. Le master est ainsi obtenu au bout de 4 semestres (*10 semestres au total en comptant la licence*). Il correspond à 120 crédits ECTS (*300 au total en comptant la licence*).
- Le doctorat (*bac + 8*) : le plus haut diplôme du LMD, après le master recherche, se délivre après la soutenance d'une thèse. Dans le cadre des écoles doctorales, des



formations complémentaires préparent à l'insertion professionnelle. Tous les étudiants titulaires du grade de Master peuvent se porter candidat à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master voie recherche ou voie professionnelle, ou qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur ou un diplôme d'école supérieure de commerce conférant le grade de Master. La durée de préparation du doctorat est en règle générale de trois ans.

- **Une organisation des formations en semestres**

Le diplôme est découpé en semestres (*30 crédits/semestre*). Les étudiants valident un semestre et non plus une année. Une réorientation est possible en fin de semestre. Un étudiant qui n'aura pas validé un semestre sera autorisé, sous certaines conditions, à s'inscrire dans le semestre suivant.

- **Une organisation en unités d'enseignement capitalisables et transférables**

Le système est composé d'unités d'enseignement (*UE*) obligatoires et optionnelles. Chaque UE a une valeur définie en crédits européens proportionnelle au travail (*cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stage, projet, travail personnel, etc.*) que l'étudiant doit fournir pour obtenir cette UE. Le système de crédits européens s'applique à tous les diplômes nationaux et il favorise la souplesse des parcours et les échanges entre établissements d'un même pays ou de pays différents. En effet, les unités d'enseignement sont transférables d'un parcours à l'autre (*sous réserve d'acceptation par l'équipe pédagogique*) et permettent par exemple de valider des périodes d'études effectuées à l'étranger. Elles sont également capitalisables puisque toute validation d'UE est acquise (*pour 5 ans*) quelle que soit la durée d'un parcours.

## **b. BILAN QUANTITATIF DES FORMATIONS PROPOSEES A L'ENTREPRENEURIAT ET A LA GESTION DE L'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Le bilan des formations proposées dans l'enseignement supérieur à l'entrepreneuriat et à la gestion de l'innovation est organisé de la manière suivante :

- formations diplômantes (*DUT, licence pro, Master professionnel, Master mixte*),
- enseignements de spécialisation (*option, filière, dominante,...*) regroupant plusieurs cours ou unités de valeurs,

- enseignements par projet et étude de cas,
- enseignements de sensibilisation comprenant un cours ponctuel, une conférence, un témoignage, une visite d'entreprise ou n'importe quelle autre action ou approche ayant pour but d'initier les étudiants à la création d'entreprise et à la jeune entreprise.

- **Les DUT**

Le site du SIO répertorie 232 DUT « Gestion des entreprises et des administrations » dont 40 sont proposés en alternance. Ces formations ont pour objectif de préparer les étudiants à des fonctions d'encadrement et de responsabilité de la vie quotidienne d'une entreprise. Parmi ces DUT, 91 préparent une option dans le domaine de la finance et de la comptabilité, 81 une option de gestion des petites et moyennes organisations et 60 une option ressources humaines. Il n'existe pas de DUT sur la création d'entreprise ou l'entrepreneuriat.

- **Les licences professionnelles**

Dans le domaine « Droit, administration, économie, gestion, science politique, management, », les universités françaises affichent 174 formations avec la mention « Management des organisations ». Parmi celles-ci, deux ont une spécialité « entreprendre en territoire rural », neuf font apparaître dans le titre de la spécialité le terme d'« entrepreneuriat », six offrent une spécialité dont le titre intègre la notion de création ou de reprise de PME/PMI/PMO<sup>34</sup>. Globalement, les autres spécialités proposent des formations sur des connaissances permettant aux diplômés de participer à la gestion des PME/PMI soit dans le domaine de l'administration, de la finance, de la gestion du commerce, ou du marketing, comme dans celui des ressources humaines.

- **Les Masters professionnels**

Dans le seul domaine « Droit, administration, économie, gestion, science politique, management », les universités françaises proposent 2 491 Masters professionnels. Il est donc illusoire d'étudier le contenu de toutes ces formations. Parmi ces Masters, il existe assez peu de formations à l'entrepreneuriat ou faisant référence à la création ou la reprise d'entreprise. Toutefois, nombre de spécialités intègrent, dans le cursus, la préparation à des connaissances entrepreneuriales.

- **Les Masters recherche**

Dans le domaine « Droit, administration, économie, gestion, science politique, management », les universités françaises offrent 974 spécialités différentes. Les connaissances visées en

---

<sup>34</sup> Petites et Moyennes Organisations

recherche sont utiles à l'entreprise, mais peu de formations sont spécifiques à l'entrepreneuriat et/ou à l'innovation.

- **Les Masters (*recherche et professionnel*)**

La réforme d'uniformisation des diplômes européens LMD a créé un diplôme national de master (*DNM*) unique. La distinction entre master pro et master recherche est une particularité française qui est contraire à l'esprit des textes fondateurs. Celle-ci s'explique par le fait qu'il fallait faciliter la transformation des anciens DEA et DESS. Mais, cela n'est pas pertinent du point de vue international. En effet, hors de France, « *l'adossement à la recherche* » est un « *critère déterminant* » à l'habilitation d'un master quel qu'il soit, et ni les allemands ni les britanniques, n'ont eu l'idée de distinguer la recherche de la professionnalisation. Aujourd'hui, l'habilitation des masters ne prend plus en compte cette distinction. Dans le domaine « Droit, administration, économie, gestion, science politique, management », les universités françaises offrent 437 Masters (*R&Pro*) dont peu abordent l'entrepreneuriat et/ou l'innovation.

- **Les Mastères spécialisés**

Le Mastère spécialisé" (*M.S.*) est une formation post-master d'une durée d'au moins deux semestres, incluant des enseignements théoriques, un travail personnel en entreprise donnant lieu à la soutenance d'une thèse professionnelle. Ces formations, préparées soit en écoles de commerce soit en écoles d'ingénieur, sont accréditées par la Conférence des Grandes Ecoles. En 2008-2009, 90 écoles membres de la Conférence proposent 418 Mastères spécialisés. Parmi ces formations, quelques mastères, détaillés ci-dessous, portent spécifiquement sur l'entrepreneuriat ou la création d'entreprise. Toutefois, les compétences utiles en entreprise sont abordées dans nombre d'entre elles.

- **Conclusion**

Les enseignements diplômants mis en œuvre dans les universités dans le cadre de Masters professionnels, des licences professionnelles, de Diplômes Universitaires Technologiques (*DUT*) et de Diplômes Universitaires semblent plus fortement orientés vers des problématiques de management de PME que de création d'entreprise ou d'innovation.

Les écoles d'ingénieurs et de commerce proposent quelques Mastères ou Programmes MBA à forte coloration entrepreneuriale, des exemples sont présentés ci après.

**c. APPROCHE QUALITATIVE DES FORMATIONS PROPOSEES A L'ENTREPRENEURIAT ET A LA GESTION DE L'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Dans cette partie, quelques exemples de formations, proposées dans l'enseignement supérieur et abordant les compétences en entrepreneuriat ou en innovation, sont développés. Les informations exposées sont issues des sites Internet des écoles et ne suivent pas les mêmes plans de présentation. Ces exemples, le cas échéant transposables, ont été choisis pour leur caractère original ou pour illustrer les caractéristiques de l'offre de formation des différents types d'établissement.

- **Ecole Centrale de Lille**

Mastère spécialisé en création d'entreprise et entrepreneuriat

Ce mastère forme les porteurs de projets au métier d'entrepreneur. Il leur permet de faire aboutir leur projet. Les étudiants sont inscrits à l'Ecole Centrale de Lille et ont accès aux ressources d'ESC Lille et de l'ENSAIT. Cette formation est en place depuis octobre 2000. Chacune des promotions a accueilli une quinzaine de porteurs de projets et a débouché sur la mise en place de 5 projets par an (*plusieurs personnes peuvent être concernées par un projet*). La sélection des candidats intervient après examen du dossier de candidature et entretien de motivation. Le programme pédagogique est divisé en quatre modules : Management du projet dans son environnement (*Apprentissage stratégique et intelligence économique, Management stratégique, Gestion de l'innovation et marketing intuitif*) ; Analyse du projet (*Analyse de la valeur, Génie industriel, Ingénierie et stratégie financière*) ; Méthodes (*Faisabilité financière, Montage juridique, logistique*) ; Dimensions personnelles et relations humaines (*Entrepreneuriat et développement personnel, Créativité et innovation, Négociation, Management et constitution d'équipes, Travail en réseau*).

La formation en école se déroule, en moyenne, 3 demi-journées par semaine de mi-septembre de l'année 'n' à fin septembre 'n+1'. Des réunions de tutorat hebdomadaires en incubateur permettent un suivi régulier du projet. Des plages libres sont réservées au projet et à sa mise en forme (*cette phase débouche sur le projet et sur sa présentation sous forme de thèse professionnelle*).

- **EM Lyon - Business school**

Mastère Spécialisée « Entreprendre »

Le mastère « Entreprendre » se place dans une triple perspective d'apprentissage pour ses participants : acquérir des compétences de management entrepreneurial et savoir adopter une

démarche transversale et des méthodes pluridisciplinaires de lancement/développement d'activités nouvelles ; développer des talents et des comportements entrepreneuriaux tournés sur l'action (*créativité, initiative et autonomie, responsabilité et solidarité, efficacité*) ; appréhender des contextes variés de "l'entreprendre" (*grandes entreprises, PME, start-up, affaires familiales, consulting en management entrepreneurial*).

Ce mastère prépare :

○ *Des entrepreneurs : "business developers" de nouvelles activités de croissance :* Identifier de nouvelles opportunités de croissance, élaborer le business concept et le business plan pertinent de ces innovations, assurer et/ou participer à leur mise en oeuvre opérationnelle, en final, devenir un business « développer » interne ou « intrapreneur », futur patron de business unit (*dans l'univers PME-PMI ou grandes entreprises*) sont des voies largement ouvertes aux diplômés du M.S. Entreprendre. Le MS Entreprendre peut également déboucher sur des postes plus orientés gestion finance, autre voie d'accès à des fonctions d'entrepreneur interne.

○ *Des créateurs et repreneurs d'entreprise :* Plus de 30% des jeunes diplômés des 5 dernières promotions ont choisi de créer leur propre entreprise, reprendre et développer une entreprise, notamment familiale.

○ *Des experts en entrepreneuriat :* Le M.S. Entreprendre développe une expertise entrepreneuriale déclinée dans les disciplines marketing, stratégie, finance et management, il permet ainsi à ses jeunes diplômés de trouver un débouché naturel dans les cabinets de conseil en marketing/stratégie, les sociétés de capital risque, les organismes privés et publics d'accompagnement (*collectivités locales, agence de développement, incubateurs*) et les pôles de compétences.

- **Ecole d'ingénieurs Télécom Bretagne**

#### Ingénieur Spécialisation entrepreneuriat

Télécom s'est affirmée comme une Grande Ecole de formation d'ingénieurs dans les sciences et les technologies de l'information. L'Entrepreneuriat est intégré dans le cursus de la formation des ingénieurs dès la 1ère année et concerne donc les 900 étudiants. Ils reçoivent une formation de 126 h autour d'un module « Projet d'Entreprendre » pour apprendre à transformer une idée en projet innovant. 20% d'une promotion de 2ème année, soit 360 élèves, suivent un cycle d'approfondissement de 21h autour de la création d'activité : le module « Création d'entreprise innovante » pour comprendre les éléments du plan d'affaires. Enfin, 8% d'une promotion de 3ème année, soit environ 100 élèves, suivent l'Unité de Valeur

« Création d'entreprise » pour participer au montage d'un projet concret de création d'activité innovante issu de l'incubateur (63h). Ils travaillent en groupe projet, en interaction avec un porteur et avec le concours d'élèves de la filière « Entrepreneur » de l'ESC Bretagne Brest

- **Université Pierre Mendès-France**

Master Management spécialité « Entrepreneuriat et conseil aux PME (R et P) »

L'insertion professionnelle des diplômés de la spécialité relève de quatre pôles de compétences au regard des emplois occupés par la première promotion ,trois mois après les soutenances de stages :

○ *développement d'un projet entrepreneurial* : Le porteur de projet peut développer différentes pratiques entrepreneuriales : création d'activité (*entreprise, association, filiale*) et reprise d'entreprise. Cette seconde formule rend la formation de cette spécialité très originale au plan national, au regard de l'existant dans le domaine. La première promotion (2005) a vu ainsi deux étudiants reprendre des entreprises dans le cadre de transmissions familiales.

○ *financement et évaluation de projets (conseil en transmission, banque d'affaires, fonds d'amorçage, business angels et capitaux-risqueurs)* : différents acteurs du financement sont confrontés à l'évaluation des projets entrepreneuriaux où la dimension financière n'est qu'une des variables de l'évaluation. Trois étudiants de la première promotion ont signé des CDI dans des banques (*BDPME, Société Générale, CIC*).

○ *accompagnement de la création et du développement territorial (Plateforme d'Initiatives Locales, Incubateurs, etc.)* : différentes structures ont été créées pour favoriser l'acte entrepreneurial. Rarement les professionnels actuels ont acquis des compétences en la matière, lors de leur formation initiale. Différents grands groupes industriels (*Schneider, HP, Pêchiney*) intègrent des cellules favorisant les processus entrepreneuriaux (*intrapreneuriat, essaimage*) dans des périodes de restructuration ou de croissance. Un étudiant a ainsi signé un CDI à Rhône Entreprendre.

○ *accompagnement de la reprise d'entreprise* : mise en relation entre les cédants et les repreneurs, coaching de dirigeants de PME pour la vente de l'entreprise ou pour le rachat de l'entreprise. Un projet innovant issu du CERAG est en phase d'incubation dans le domaine.

○ *conseil en PME* : stratégie, développement. Un étudiant a signé un CDI dans une société de conseil autour des entreprises en difficultés (*Galdéano Conseils*).

## Master 2 Management spécialité Ingénierie de l'innovation (R et P)

Ce Master permet les débouchés suivants :

○ *chef de produit marketing en milieu industriel* : Il a la responsabilité marketing d'un produit ou d'une gamme et assure le suivi des nouveaux développements, en relation avec le service recherche et développement ou les bureaux d'étude.

○ *chef de projet d'innovation* : il anime et coordonne une équipe pluridisciplinaire, de la conception d'un produit ou d'un service nouveau, à sa mise sur le marché.

○ *ingénieur conseil en innovation* : que ce soit dans une structure publique (*conseil en développement technologique, chambre de commerce*), ou dans une société de conseil, il agit comme expert vis-à-vis des PME ou de structures plus importantes pour les accompagner dans leur processus d'innovation.

○ *animateur d'une cellule d'innovation ou de veille stratégique* : au sein d'une grande entreprise, il contribue, par la mise à disposition de méthodes et d'outils (*créativité, veille, organisation en projet, propriété intellectuelle*) et par l'animation des processus d'innovation, à dynamiser la stratégie d'innovation de l'entreprise et à faire partager les meilleures pratiques. Le développement récent de « directions de l'innovation » au sein de grandes entreprises (*Suez Lyonnaise des Eaux, Valeo, SNR etc.*) témoigne de la prise en compte croissante de ces problématiques et de l'émergence de nouveaux métiers d'animateurs internes de l'innovation.

- **Université Paris-Est Marne-la-Vallée**

### Master Innovation Design Luxe

A l'issue de ce diplôme et en fonction de leur formation d'origine (*Ecoles d'Art, Master de Gestion, Ecoles d'ingénieur*), le titulaire de ce diplôme exercera une des fonctions suivantes :

○ *Le gestionnaire* exerce des fonctions dans les départements marketing, communication ou commercial des maisons de luxe et/ou des entreprises se développant sur des segments haut de gamme. Chef de produit, de gamme ou de collection, il assure le développement, la promotion et la distribution des marques en relation avec les créatifs et les responsables qualité.

○ *L'ingénieur* accompagne les projets de développement de nouveaux produits d'entreprises recherchant une montée en gamme ou d'une maison de luxe ; il assure l'interface entre les créatifs et les responsables marketing dans la mesure où durant son cursus il aura acquis la capacité et la compréhension des enjeux de chaque fonction. Il

peut développer de nouveaux outils de gestion et améliorer les processus de production, de qualité et de logistique des entreprises de luxe.

○ *Le créatif/designer* participe au bureau de style pour accompagner la création et le développement de nouveaux produits ; il est capable de gérer l'identité visuelle d'une marque et de coordonner les activités de la production, de la qualité et du marketing d'une maison de luxe ou d'une entreprise créative tout en maîtrisant les techniques de gestion, de conception innovante et la connaissance approfondie du secteur du luxe.

### Master Entreprise, Innovation, Société (EIS)

Le Master EIS est orienté vers la recherche en innovation, et relève de multiple partenariats : le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Paris-Est », à travers l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, l'École des Ponts ParisTech et le groupe ESIEE-Paris, l'Institut des sciences et technologies ParisTech, à travers deux écoles d'ingénieur : AgroParisTech et l'École des Ponts ParisTech et des laboratoires de recherche franciliens du GIS Institut Francilien « Recherche Innovation et Société » (*IFRIS*).

Ce Master est une formation centrée sur une approche des processus d'innovation intégrant la pluralité de leurs dimensions concrètes, à la fois cognitives, technologiques, organisationnelles, politiques, sociales et marchandes. C'est une formation par la recherche qui vise à doter ses étudiants d'un ensemble de connaissances et de savoir-faire pluridisciplinaires et transversaux, permettant :

- d'analyser l'environnement, les situations et les dynamiques de la conception innovante,
- d'analyser et de comprendre les controverses socio-techniques,
- de produire et d'utiliser des indicateurs de dynamiques scientifiques et technologiques dans un domaine donné,
- de comprendre la diversité des normes et des contraintes qui cadrent et équipent les activités des différentes unités organisationnelles (*contraintes économiques et financières, normes de certification et de qualité, formes d'organisation du travail...*),
- de caractériser les relations qu'entretiennent la production de connaissances, l'innovation technologique et l'action collective,
- de jouer un rôle de pilotage et de coordination au sein des systèmes d'acteurs qui prennent part aux processus d'innovation



- de comprendre les enjeux et les cadres cognitifs de la concertation et des débats publics autour de l'innovation.

- **Université Toulouse 1 Capitole**

Master Management Stratégique Spécialité Management de l'Innovation

Cette spécialité débouche sur des postes de consultant junior, assistant chef de projet, assistant chef de produit, responsable veille concurrentielle, analyste financier, chargé d'affaires, conseiller juridique en propriété intellectuelle.

Elle permet également de poursuivre sur des carrières de chercheurs en Stratégie.

- **Université Paris 13 (Villetaneuse)**

Master en Innovation, économie et finance de l'entreprise spécialité Innovation, organisation et stratégies internationales

Les diplômés de ce master ont intégré différents établissements d'enseignement supérieur ou exercent en tant que Chargés d'Etudes, Chargés de Mission ou Consultants au sein de la BNP Paribas, de la Caisse des Dépôts et Consignations, du groupe Danone, d'EDF, de Fragoncandia, de France Télécom, d'Ikea France, de MI-GSO ou de La Poste.

- **Université de Montpellier**

Master création de jeunes entreprises innovantes, management de projets innovants (*master CJEI-MPI*).

Cette formation s'adresse à des personnes qui ont pour objectif de conduire un projet personnel de création d'entreprise impliquant la mise en œuvre de nouveaux produits ou de services.

Elle permet aussi de préparer des candidats à des fonctions dans les services recherche-développement des entreprises ou pour les organismes de conseil d'entreprise innovante.

Cette spécialité peut être orientée vers une activité de recherche et un accès ultérieur au Doctorat.

- **Université de Reims Champagne Ardenne**

Master en Economie appliquée (EA) Spécialité Entrepreneurat public, privé et associatif

L'objectif est de former, par des enseignements à l'entrepreneuriat, des professionnels dynamiques et ouverts, intéressés par l'aide et le conseil à la création d'activités nouvelles contribuant au développement économique et social d'un territoire ou à la création d'activité

elle-même, ou à l'expertise dans le domaine bancaire sur des projets d'investissements liés à la création d'activités nouvelles. Ces activités peuvent prendre la forme de créations d'entreprises privées à but lucratif (*entrepreneuriat privé*), d'entreprises à but non lucratif (*mutuelles, coopératives ou organismes collectifs d'aide aux entreprises : entrepreneuriat associatif*), mais aussi de nouveautés dans les collectivités publiques (*entrepreneuriat public*). L'objectif est ainsi de former des cadres capables d'animer des réseaux, de proposer des actions collectives d'entreprise, en lien avec les chambres consulaires (*CCI, Chambres des métiers*), les services des collectivités locales et de l'Etat en s'appuyant sur des financements publics.

## V L'OFFRE DE FORMATION A L'ENTREPRENEURIAT ET A L'INNOVATION DANS LES ECOLES DU POLYTECHNICUM DE BOURGOGNE

Cette partie présente un état des lieux de l'entrepreneuriat et de l'innovation réalisé dans les sept écoles du Polytechnicum de Bourgogne :

- AGROSUP Dijon (*Institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement*),
- Arts et Métiers site de Cluny,
- ESC (*Ecole Supérieure de Commerce*) de Dijon,
- ESIREM (*Ecole supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux*) de Dijon,
- IAE (*Institut d'Administration des Entreprises*) de Dijon,
- ISAT (*Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports*) à Nevers,
- ITII (*Institut des Techniques d'Ingénieurs de l'Industrie*) Bourgogne à Auxerre.

Chaque établissement membre du Polytechnicum a présenté les enseignements, les pratiques, les savoir-faire et les ressources qu'il propose en entrepreneuriat et en management de l'innovation. Les personnes ayant participé à l'entretien sont soit responsable de la formation à l'entrepreneuriat, soit responsable de la relation avec le monde professionnel, soit directeur de la structure.

### a. L'INNOVATION DANS LES ECOLES DU POLYTECHNICUM

Qu'est-ce que l'innovation	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Nouvelle activité	0	0	2	5	7
Nouvelle technologie	0	0	1	6	7
Nouveau produit	0	0	2	5	7
Nouvelle caractéristiques de produit	0	0	2	5	7
Nouveau processus	0	0	2	5	7
Nouvelle organisation	0	1	1	5	7
Nouveau management	0	1	1	5	7

**Tableau n°6 : Qu'est-ce que l'innovation pour les écoles du Polytechnicum ?**

La définition de l'innovation est souvent associée à la création d'entreprise, malgré cela d'autres acceptations sont envisagées comme la création d'une nouvelle technologie, d'un nouveau produit, de nouvelles caractéristiques de produit ou d'un nouveau processus de

production par exemple. Les personnes interrogées dans les écoles sont toutes d'accord avec ces définitions. Par contre deux d'entre elles appréhendent moins l'innovation à travers l'organisation d'une nouvelle organisation ou d'un nouveau management.

- **Quels sont pour vous les objectifs d'une formation à l'innovation ?**

Interrogé sur ce qu'elles attendent d'une formation à l'innovation, les écoles ont répondu qu'elles devaient apprendre aux étudiants à détecter de nouvelles opportunités, à leur donner l'occasion de réaliser des produits et des services innovants, à amener les étudiants à prendre conscience de leur capacité à innover et à leur donner les moyens technologiques et scientifiques de procéder à des innovations. Par ailleurs, certains ont indiqué que la formation devait apporter les compétences législatives pour mettre en place et protéger les innovations.

Des formations (*ou actions*) en innovation sont proposées dans tous les établissements. Dans certains cas, elles portent sur le management stratégique de l'innovation et sur le management du changement. Dans d'autres écoles, l'innovation est abordée au travers de projets à caractère innovant proposés par les entreprises industrielles ou dans des projets pratiques proposés et encadrés par des enseignants.

- **Contacts entre les écoles du Polytechnicum**

Bien que le manque de temps pour organiser des activités hors cursus de formation soit un problème pour toutes les écoles, chaque personne interrogée a exprimé le souhait de pouvoir conduire des actions inter-écoles. Les attentes sont diverses. Il s'agit soit de mettre en place une collaboration pluridisciplinaire pour générer de l'innovation, soit mettre en place des formations communes pour faire acquérir une double compétence aux étudiants (*technique et management des entreprises et de l'innovation*), d'autres évoquent l'intérêt d'échanges de moyens techniques. Il a même été évoqué la possibilité de développer une spécialité commune après le diplôme.

- **Implication dans les réseaux**

Cinq écoles sur sept ont des contacts avec les structures d'accompagnement de l'innovation. Les plus cités sont : Bourgogne innovation, Welience, Premice, OSEO, le centre francilien de l'innovation et Bourgogne innovation.

Les attentes des écoles sont premièrement une vision d'experts, l'occasion de contacts avec des industriels pour élargir le réseau de communication et de reconnaissance de l'école, la sensibilisation à la création et la formation à la prise de risque, le partage d'expertise, l'aide à

la détection de projets innovants et l'accompagnement des étudiants dans la mise en forme et l'exploitation de projets innovants.

## b. L'ENTREPRENEURIAT DANS LES ECOLES DU POLYTECHNICUM

### • L'entrepreneuriat dans la formation

Quels sont les compétences que doit faire acquérir une formation à l'entrepreneuriat ?	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Acquisition d'autonomie	0	0	2	5	7
Développer le goût du risque	0	0	2	5	7
Développer le sens des responsabilités	0	0	0	7	7
Apprendre à rechercher les opportunités	0	0	3	4	7
Eveiller l'envie de se réaliser	0	1	1	5	7
Apprendre à rechercher le profit	1	3	0	3	7

**Tableau n°7 : Compétences acquises dans les formations entrepreneuriat**

Interrogées sur les compétences que les formations à l'entrepreneuriat doivent permettre de faire acquérir aux jeunes en général, toutes les personnes interviewées ont répondu que ces formations devaient développer le « sens des responsabilités ». Elles sont également « plutôt d'accord » ou « tout à fait d'accord » sur le fait que ces formations doivent permettre de faire acquérir de l'« autonomie », développer le « goût du risque » et « apprendre à rechercher les opportunités ». Par contre, la « recherche du profit » n'est pas un objectif que les personnes interrogées assignent à la formation.

### • Actions ou formations à l'entrepreneuriat

De façon unanime, tout le monde s'accorde sur le fait que ces compétences sont intéressantes pour les ingénieurs et les étudiants des écoles du Polytechnicum de Bourgogne. Malgré cette reconnaissance, deux établissements indiquent qu'il n'y a pas de formation structurée autour de la thématique entrepreneuriale dans leurs cursus de formation. Les cinq autres proposent différentes formes d'actions ou de formations autour de l'entrepreneuriat.

Ces actions peuvent viser différents objectifs :

**Objectif 1 : Développer l'esprit d'entreprise chez les étudiants et susciter leur envie d'entreprendre en leur faisant entrevoir la création d'entreprise comme une insertion professionnelle possible pour eux.**

Des interventions d'enseignants, d'anciens diplômés des écoles et de professionnels (*chefs d'entreprise et intervenants dans l'accompagnement de la création d'entreprise*) existent depuis la création de l'école pour l'ESC Dijon, depuis plus de dix ans pour AgroSup Dijon,

plus récemment pour les trois autres écoles. Ces interventions sont l'occasion de présenter des cas concrets d'expérience de création d'entreprise.

Depuis 2009, les écoles du Polytechnicum ont décidé d'organiser en alternance un forum sur la création ou la reprise d'entreprise dans un secteur d'activité. Les étudiants appartenant aux autres écoles du Polytechnicum sont tous invités à participer :

- En 2009, AgroSup Dijon a organisé un forum sur la création et la reprise d'entreprise dans les secteurs d'activités liés aux sciences de la vie, de la terre et des aliments : quelles opportunités et quelles démarches pour la création ou la reprise d'entreprise ?
- En 2010, l'ESIREM a proposé un forum sur la création et la reprise d'entreprise dans les secteurs d'activités liés aux secteurs de l'emballage et de la traçabilité : quelles opportunités et quelles démarches pour la création ou la reprise d'entreprise ?

**Objectif 2 : Apporter une formation sur les connaissances nécessaires à l'analyse des fondamentaux d'un projet de création.**

Ces formations sont assurées soit par des enseignants de la discipline soit par des professionnels du domaine. Les enseignements sont inclus dans les cursus des cinq écoles concernées. Dans tous les cas, les étudiants de 1<sup>ère</sup> année sont tous initiés aux concepts de base. Les approfondissements sont vus en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années et sont le plus souvent proposés de façon optionnelle. Les cours magistraux portent selon les écoles sur les connaissances utiles à la gestion d'une entreprise, sur le marketing, les finances, la comptabilité, des cours sur la gestion de projet, la politique de l'entreprise, de droit et de droit social ainsi que sur la Gestion des Ressources Humaines.

A l'ESC, ces cours représentent une part très importante du cursus de la 3<sup>ème</sup> année où les étudiants peuvent suivre s'ils ont choisi cette option 150h de cours dédiés à la création d'entreprise.

**Objectif 3 : Proposer des formations pratiques permettant aux étudiants de participer à la création d'une entreprise fictive. Ces formations peuvent prendre différentes formes.**

A l'ESC, les étudiants de 1<sup>ère</sup> année réalisent de façon obligatoire sur une semaine un projet de création d'entreprise en équipe qu'ils présentent à un jury d'enseignants et de professionnels.

A **AgroSup Dijon**, les étudiants ingénieurs choisissent en 3<sup>ème</sup> année de suivre sur une semaine le module optionnel « création ou reprise d'une entreprise ». L'objectif est le même

que celui de l'ESC. A la fin de la semaine, les étudiants doivent présenter à des enseignants et des professionnels un « business plan » simplifié

Ils auront dans les deux cas suivi des interventions sur les différentes parties du business plan réalisées par des enseignants ou des professionnels.

A l'**ESIREM**, les étudiants de 2<sup>ème</sup> année participent en équipe à une simulation de la vie d'une entreprise. Cette simulation est proposée sous forme de jeu sur ordinateur. Le principe pédagogique est l'immersion virtuelle des participants dans un environnement concurrentiel, en tant que gestionnaire d'une entreprise. L'apprenant devient acteur de la formation puisqu'il est au centre du cycle de décisions : il analyse, décide, agit et constate les résultats. Les groupes d'étudiants sont mis en concurrence et l'entreprise qui a fait les plus gros gains a gagné le challenge.

Dans cette école en 3<sup>ème</sup> année, les étudiants suivent une ½ journée sur les principes de la création d'entreprise réalisée par un intervenant de la CCI.

A l'**ISAT**, les étudiants ont la possibilité de suivre un séminaire de trois jours sur la création d'une entreprise innovante. Ce module est optionnel et chaque année environ dix étudiants le suivent.

**Aux Arts et Métiers**, l'association des élèves et des anciens propose, dans le cadre de la journée emploi, un atelier sur l'entrepreneuriat. Par ailleurs, la formation à l'entrepreneuriat poursuit trois objectifs principaux : sensibiliser les étudiants, mettre en place un dispositif d'accompagnement des projets innovants proposés par les élèves ingénieurs, augmenter le nombre d'élèves ingénieurs créateurs d'entreprise. La spécialisation se construit sur les trois années de formation d'ingénieur. Au cours de la 1<sup>ère</sup> année, l'école présente les généralités de l'entrepreneuriat. La 2<sup>ème</sup> année favorise la construction des motivations de l'élève ingénieur. Cela passe par l'expérimentation en groupe-projet, la diffusion des fondamentaux sur l'entreprise et le stage ingénieur-assistant orienté « entrepreneuriat ». La 3<sup>ème</sup> Année, les élèves sélectionnés sont inscrits dans la spécialité « Création d'entreprises et développement d'activités » à Paris. Le projet d'expertise (*d'une durée de six cents heures*) permet aux élèves retenus de réaliser leur projet de création d'entreprise. Ils seront intégrés au sein des incubateurs et/ou des pépinières des Arts et Métiers (*dans les huit Centres d'Enseignement et de Recherche*). L'encadrement du projet d'expertise est assuré par une équipe pédagogique composée d'enseignants et de personnalités extérieures. Des échanges sont organisés à l'occasion de colloques et de séminaires de travail, tout au long de l'année, en partenariat avec les écoles de management et plus largement les écoles de Paris Tech.

Des workshops sont proposés tout au long du cursus.

#### **Objectif 4 : Formations organisées inter écoles**

##### **Master Administration des Entreprises**

Pour les élèves qui le souhaitent et dans le cadre d'un cursus aménagé, il est possible de suivre et valider un Master Administration des Entreprises (*parcours double compétence*), en parallèle de la 3<sup>ème</sup> année du cycle ingénieur de l'ESIREM et d'AgroSup Dijon (*spécialité agroalimentaire*). Les élèves ayant fait ce choix bénéficient d'une double diplomation, le diplôme d'ingénieur délivré par leur école, et le diplôme de MAE délivré par l'Université de Bourgogne (*Institut d'Administration des Entreprises*).

##### **« Les entrepreneuriales »**

Cette démarche pédagogique est mise en place en Bourgogne à l'initiative du Réseau Bourgogne Entreprendre avec le soutien du Conseil Régional pour la première fois en 2010. Les étudiants appartenant aux différents établissements d'enseignement supérieur de Bourgogne travaillent en groupe inter-établissements autour d'un projet de création d'entreprise pendant cinq mois (*novembre à mars*). Ils sont accompagnés par des personnes-ressource, experts professionnels dans les différents domaines mobilisés par l'acte d'entreprendre, qui les accompagnent dans la conception d'un projet. En outre, les étudiants peuvent approfondir les aspects techniques de leur projet de création d'entreprise.

#### **Objectif 5 : Sensibilisation à l'innovation**

AgroSup Dijon organise un concours « produits innovants » pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> année de la filière agroalimentaire. Ces derniers sont invités à présenter devant un jury de professionnels et d'enseignants, un produit qu'ils ont découvert à l'occasion de leur stage à l'étranger. Leur présentation devra insister sur les aspects techniques et/ou marketing qu'ils ont trouvé innovants.



- **Evaluation des formations à l'entrepreneuriat**

La question portant sur l'évaluation des formations et leur part dans l'obtention du diplôme montre là aussi une diversité entre les écoles. Si les conférences ne sont pas évaluées, en revanche, les modules sont évalués et validés par des crédits ECTS. Ces formations ont donc une incidence sur l'obtention du diplôme, celle-ci est plus importante pour l'ESC que pour les formations d'ingénieurs.

- **Implication dans les réseaux**

Les écoles sont très impliquées dans les réseaux de conseil et/ou d'accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise. ADEME, Bourgogne innovation, CCI, IDRE, PNB, Vitagora, innovation Betense Sa, Réseau Bourgogne Entreprendre, Prémice, ...

Les enseignants connaissent pour la plupart le site « J'entreprends en Bourgogne ».

A l'exception des écoles où les enseignants ont réalisé leur formation dans des champs disciplinaires relevant de l'entrepreneuriat, les formations ont été conçues et sont réalisées en partenariat avec des écoles spécialisées en administration et gestion des entreprises ou avec des professionnels (*réseaux de conseil et/ou d'accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise, banque, notaires, ...*).

- **Junior entreprise et association**

Les écoles qui ont mis en place des actions ou formations à l'entrepreneuriat disposent d'une junior entreprise ou d'une association permettant de réaliser des actions ou des projets en direction des entreprises.

- **La création ou la reprise d'entreprise**

Les personnes interrogées témoignent que régulièrement (*3 écoles*) ou de temps en temps (*2 écoles*), les étudiants sont porteurs de projets de création, de développement ou de reprise d'entreprise. Seules deux écoles déclarent ne pas inciter ses étudiants à devenir porteurs de projets de création, de développement ou de reprise d'entreprise.

Pour avoir une action plus efficace dans ce domaine, les écoles évoquent majoritairement la possibilité d'aménager l'emploi du temps des étudiants ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ou bien de créer une spécialité de dernière année autour de la création d'entreprise sur laquelle les porteurs de projet réaliseraient leur mémoire de fin d'études. Dans tous les cas, la première chose à faire pour tous est de mettre les porteurs de projets en contact avec les structures d'accompagnement à la création d'entreprise.

Mais d'autres actions sont indiquées comme pouvant avoir un impact sur l'esprit d'entreprise comme le fait d'intégrer dans les cursus de formation des programmes obligatoires de sensibilisation et d'initiation à l'entrepreneuriat et à l'innovation et ceci dès la 1ère année de formation.

Malgré la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 et celle du 3 août 2009 sur la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique qui facilite les conditions de cumul du statut de fonctionnaire avec l'exercice d'une activité indépendante, assez peu d'enseignants se lancent dans la création, le développement ou la reprise d'entreprise. Seules deux écoles indiquent que cela arrive régulièrement.

## **VI PROPOSITIONS**

### **Mettre en place des pédagogies et des dispositifs de conduite de projet de création ou de reprise d'entreprises en situation réelle**

La plupart des actions de formation, basées sur le développement de projets de création ou de reprise d'entreprise mises en œuvre actuellement dans l'enseignement supérieur correspondent à des mises en situation virtuelle. Ces actions présentent certes des avantages, mais ne permettent pas aux apprenants d'être confrontés à la réalité des situations et des comportements.

Proposer, chaque fois que cela est possible, de développer des enseignements appuyés sur des mises en situation réelle. Cela pourrait s'envisager de différentes manières, soit en offrant à des étudiants volontaires la possibilité de travailler sur des projets réels portés par d'autres étudiants au sein de l'établissement, soit en proposant d'accompagner des porteurs de projets réels par des étudiants. Ces actions nécessitent un encadrement pédagogique spécifique de la part des enseignants et la mise en œuvre de partenariats avec les structures d'accompagnement dont le métier consiste justement à accompagner les entrepreneurs potentiels, voire des entreprises.

### **Importer les méthodes d'enseignement à l'entrepreneuriat et en innovation pratiquées dans les pays voisins**

Etudier les méthodes de formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat des pays voisins et travailler en réseaux avec eux. Un dispositif de mobilité des enseignants pourrait être mis en place, soit par l'accueil d'enseignants étrangers spécialisés en entrepreneuriat dans les établissements bourguignons, soit en incitant les enseignants des établissements du Polytechnicum à entreprendre des séjours dans les universités référentes en formation à l'entrepreneuriat.

### **Former les enseignants à l'entrepreneuriat et mutualiser les compétences des établissements**

Développer l'esprit d'entreprendre, faciliter les apprentissages dans toutes les situations et tous les contextes de l'entrepreneuriat, accompagner efficacement les porteurs de projets et les entrepreneurs exige des savoirs théoriques, pédagogiques et pratiques tout à fait spécifiques. D'une manière générale, il semble exister un décalage entre les méthodes d'enseignement considérées comme les plus efficaces et celles qui sont actuellement utilisées. Cela peut s'expliquer notamment par le fait que la formation à l'entrepreneuriat ne soit pas encore

systématiquement incluse dans les programmes de formation des acteurs du système éducatif. Par conséquent, la plupart des enseignants n'ont pas été formés à l'entrepreneuriat. Ils peuvent donc ne pas maîtriser les différentes méthodes pédagogiques utilisables pour enseigner dans ce domaine. Or, il existe différentes approches de l'enseignement à l'entrepreneuriat en dehors des cours magistraux (*des logiciels de jeux de management pour simuler les phases de création et de développement sur ordinateur - ex : « Eva »- ; des séminaires de projet pour le développement d'idées d'affaires à partir d'exemples ; études de cas : textes écrits, vidéos, exemples tirés de la réalité et rédaction d'études ; interventions et témoignages de créateurs d'entreprises et d'anciens diplômés, réalisation de projets et travail en groupe, visites d'entreprises et stages en entreprises faisant l'objet d'une exploitation spécifique, création d'entreprises gérées par des étudiants, ...*).

L'organisation au niveau régional de séminaires d'échanges de pratiques et de connaissances pourrait être un moyen de veiller au développement des compétences des enseignants.

**Apporter aux étudiants, aux enseignants et aux écoles les moyens de mettre en place des approches pluridisciplinaires dans le cadre de la réalisation de projets concrets et développer les partenariats entre les établissements**

Mettre en place des rencontres entre les étudiants des différentes écoles d'ingénieurs et de management est une demande unanime des personnes qui ont été interrogées dans le cadre de l'enquête. Or, au-delà des problèmes pratiques (*compatibilité des emplois du temps*) chacun a évoqué les problèmes logistiques et financiers que ces rencontres entraîneraient. En effet, les écoles du Polytechnicum de Bourgogne sont éloignées géographiquement les unes des autres. Malgré l'existence d'une volonté de travailler ensemble sur des projets, la distance freine les énergies. Les déplacements pour organiser des rencontres sont très coûteux, non seulement sur un plan financier mais également en temps de déplacement. Pourtant, il existe aujourd'hui des moyens techniques de travailler à distance comme la visioconférence. Mais l'utilisation de ces moyens de communication est onéreuse et n'est donc pas suffisamment développée. Le développement d'un réseau de communication facilement accessible entre les écoles pourrait permettre le développement de la pluridisciplinarité.

**Encourager l'intervention d'experts en entrepreneuriat et en innovation dans les établissements du Polytechnicum**

Faciliter le recours à des experts en entrepreneuriat et en innovation dans les écoles de façon régulière, non seulement pour participer à des formations mais également pour participer à

l'ingénierie de la formation, pour construire des dispositifs de sensibilisation ou des modules d'approfondissement à l'entrepreneuriat et à l'innovation.

**Création d'une formation post-master à l'entrepreneuriat et à l'innovation commune aux établissements du Polytechnicum**

Organiser une formation post-master commune aux établissements du Polytechnicum de Bourgogne donnant aux étudiants la possibilité de développer leur esprit d'entreprendre, leur envie d'innover et leur sens du risque en mettant à leur disposition les moyens nécessaires à leur information, au soutien de leur démarche et à la réussite de leur projet.

## VII CONCLUSION

Eduquer les jeunes à l'esprit d'entreprise et leur donner des compétences entrepreneuriales de base, quel que soit leur domaine d'étude, a été identifié comme l'une des méthodes clés permettant de développer le potentiel entrepreneurial de l'Europe. Les formations à l'entrepreneuriat représentent - surtout en Europe – une discipline relativement jeune. Néanmoins, cette discipline s'est rapidement développée au cours des dernières années. A l'exception des Etats-Unis, les formations à l'entrepreneuriat en Europe ont longtemps été le fait de quelques pionniers qui trouvaient peu d'écho à leur initiative. Depuis une dizaine d'années, celles-ci se développent à un rythme très soutenu dans la plupart des pays européens.

Tout le monde n'a pas vocation à créer une entreprise, mais tout individu doit être à la fois entreprenant pour réussir dans son travail et apporter de la valeur ajoutée à l'organisation dans laquelle il l'exerce. Par conséquent, le premier objectif d'une formation à l'entrepreneuriat doit être de promouvoir la créativité, l'innovation avant celui de la création d'entreprise.

Cependant de nombreux problèmes se posent aujourd'hui. Assurer la qualité de ces enseignements nécessite des contenus, des connaissances nouvelles théoriques et empiriques venant notamment de la recherche. Or, cette dernière avance à un rythme plus lent que la demande sociale. Ces contenus doivent permettre de développer des cours correspondant à la grande diversité des situations et des contextes propres à l'entrepreneuriat et des méthodes pédagogiques appropriées aux publics et à ce type d'apprentissage. Par exemple, enseigner la création d'entreprise High Tech passe par la mobilisation de contenus différents de celui de la création d'entreprise dans le secteur des services ou encore de celui de la reprise d'entreprise, etc. L'enseignement à l'entrepreneuriat nécessite des études de cas et des illustrations spécifiques à chacune des situations or ces supports font fréquemment défaut. Enfin, celui-ci manque également d'enseignants formés.

Pour développer les enseignements à l'entrepreneuriat, il est nécessaire d'actualiser les méthodes d'enseignement, de créer et diffuser les ressources pédagogiques correspondantes. Ceci passera également par la mutualisation des compétences des enseignants et le recours à des experts en entrepreneuriat et innovation.

## VIII BIBLIOGRAPHIE

ALDRICH H., (1999), « Organizations Evolving », Londres Sage Publications

BOISSIN JP, EMIN B., CHOLLET S., (2007), « Les croyances des étudiants envers la création d'entreprise : Un état des lieux », Revue française de gestion, 2007/11, n° 180

BRUYAT C., (1993), « Création d'entreprise : contributions épistémologiques et modélisation », Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Pierre Mendès France, Grenoble

CASSON, M. C., (1982), « The Entrepreneur An Economic Theory », Oxford, UK: Martin Robertson, Reprint. 1991.

DRUCKER P., (1985), « Innovation and entrepreneurship », New York, Harper and Row

FAYOLLE A., (1999), « L'enseignement de l'entrepreneuriat dans les universités françaises : analyse de l'existant et propositions pour en faciliter le développement », Rapport rédigé à la demande de la Direction de la Technologie du Ministère de l'Education Nationale de la Recherche et de la Technologie.

FAYOLLE A. (2004a), « Evaluation de l'impact des programmes d'enseignement en entrepreneuriat : vers de nouvelles approches », 7<sup>ème</sup> Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME (CIFEPME)

FAYOLLE A., (2004b), « A la recherche du cœur de l'entrepreneuriat : vers une nouvelle vision du domaine », revue internationale PME, vol 17, n°1

FIET JO., (2001), « The theoretical side of teaching entrepreneurship », Journal of Business Venturing, vol 16, n°1

GARTNER WB., (1988), « Who is entrepreneur? Is the wrong question », American a Journal of Small Business, vo 12, n°4

HERNANDEZ EM., (2001), « L'entrepreneuriat. Approche théorique », L'Harmattan

JULIEN, P.-A, MARCHESNAY, M. (1996). L'Entrepreneuriat. Economica, coll. Gestion Poche.

KATZ, J A., (2003) «The Chronology and Intellectual Trajectory of American Entrepreneurship Education », 1876-1999", Journal of Business Venturing 18 2, 282-300

KLANDT H., VOLKMANN C., (2006), « Le développement et les perspectives de l'enseignement de l'entrepreneuriat en Allemagne », in L'enseignement supérieur en Europe, UNESCO-CEPES, vol XXXI, n°2

SCHUMPETER J., (1911), « Théorie de l'évolution économique : Recherche sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture », Traduction française 1935, Dalloz

SHANE S., VENKATARAMAN S., (2000), « The promise of entrepreneur as a field of research », academy of management review, 25-1

SHARMA P., CHRISMAN JJ., (1999), « Toward a reconciliation of the definitional issues in the field of corporate entrepreneurship », *Entrepreneurship theory and practice*, vol 23, n°3

THORNTON PH., (1999), « The sociology of entrepreneurship », *Annual review of sociology*, vol 25

UNESCO-CEPES CENTRE EUROPÉEN POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, (2004), « L'Enseignement Supérieur en Europe : Les études entrepreneuriales dans l'enseignement supérieur », Vol. XXIX, No. 2

VERSTRAETE T., FAYOLLE A., (2005), « Paradigmes et entrepreneuriat », *Revue de l'Entrepreneuriat*, Vol.4/1

VESPER KH, GARTNER WB, (1997), « Measuring progress in entrepreneurship education », *Journal of business Venturin*, volume 12, n°4



## **IX ANNEXE**

## Questionnaire aux écoles du Polytechnicum en Bourgogne

Nom de l'école :

Adresse :

Formations proposées :

Nombre d'étudiants (*par année et par formation*) :

Nom de la personne interviewée :

Domaine disciplinaire de formation :

1. Qu'entendez-vous par entrepreneuriat ?

2. Quelles sont d'après vous les compétences que doit faire acquérir une formation à l'entrepreneuriat ?

(Indiquez si vous êtes d'accord ou non en donnant une note de 0 à 4)

a) Permettre aux étudiants d'acquérir de l'autonomie

Pas du tout d'accord 0	1	2	3	Tout à fait d'accord 4
---------------------------	---	---	---	---------------------------

b) Développer chez les étudiants le goût du risque

Pas du tout d'accord 0	1	2	3	Tout à fait d'accord 4
---------------------------	---	---	---	---------------------------

c) Développer chez les étudiants le sens des responsabilités

Pas du tout d'accord 0	1	2	3	Tout à fait d'accord 4
---------------------------	---	---	---	---------------------------

d) Apprendre aux étudiants à rechercher les opportunités

Pas du tout d'accord 0	1	2	3	Tout à fait d'accord 4
---------------------------	---	---	---	---------------------------

e) Apprendre aux étudiants à rechercher le profit

Pas du tout d'accord 0	1	2	3	Tout à fait d'accord 4
---------------------------	---	---	---	---------------------------

f) Eveiller chez les étudiants l'envie de se réaliser

Pas du tout d'accord 0	1	2	3	Tout à fait d'accord 4
---------------------------	---	---	---	---------------------------

Autres, précisez :

3. Ces compétences vous semblent-elles intéressantes pour des ingénieurs ?

a.  Oui                       Non

b. Dans les deux cas précisez pourquoi ?

.....

.....

4. Y-a-t-il une junior entreprise dans l'école ou une autre forme d'association qui développe des activités en direction des entreprises ?

a.  Oui                       Non

b. Dans les deux cas précisez ?

.....

.....

5. Des formations (ou actions) à l'entrepreneuriat sont-elles proposées dans votre établissement ?

Oui  Non

A. Si Oui, quels types de formation (ou action) sont proposés :

a. Formations conceptuelles :  Oui  Non

(ex : Démystification de l'acte d'entreprendre par des témoignages de créateurs, des visites, des études de cas)

Si oui précisez .....

b. Formations instrumentales :  Oui  Non

(ex : Enseignements théoriques et pratiques sur les techniques, les savoir-faire du créateur d'entreprise)

.....  
.....  
.....

c. Formations expérimentales :  Oui  Non

(ex : Participation à la conception d'un projet de création d'entreprise - de l'idée au business plan)

Si oui, précisez :

.....

d. Depuis combien de temps ces formations (ou actions) existent-elles ?

.....

e. Combien d'étudiants sont concernés par la formation (ou action) à l'entrepreneuriat dans chaque année du cursus de formation (proportionnellement au nombre d'inscrits) ?

.....

f. Ces formations ont-elles un caractère obligatoire ou optionnel ?

.....

g. Quel volume horaire ces formations (ou actions) représentent-elles dans le cursus de formation ?

.....

h. Comment sont évaluées ces formations (ou actions) et quelle part ont-elles dans la note finale ?

.....

i. Combien d'enseignants sont impliqués dans la formation (ou action) à l'entrepreneuriat (proportionnellement au nombre d'enseignants de l'établissement) ?

1. Interne :

.....

2. Externe :

.....

j. Combien de professionnels sont impliqués dans la formation (ou action) à l'entrepreneuriat (proportion de professionnels par rapport au nombre d'enseignants) ?

1. Organismes de conseil ou d'accompagnement de la création d'entreprise (indiquez lesquels) :

Dont Créateurs d'entreprise :

k. Pouvez-vous préciser la méthode que vous avez utilisée pour mettre en place les formations (*ou actions*) conduites dans votre établissement à l'entrepreneuriat ?

.....  
 .....  
 .....

6. Qu'entendez-vous par innovation ?

(Indiquez si vous êtes d'accord ou non en donnant une note de 0 à 4)

a) Nouvelle activité	Pas du tout d'accord 0	1	2	3	Tout à fait d'accord 4
b) Nouvelle technologie	Pas du tout d'accord 0	1	2	3	Tout à fait d'accord 4
c) Nouveau produit	Pas du tout d'accord 0	1	2	3	Tout à fait d'accord 4
d) Nouvelle caractéristique de produit	Pas du tout d'accord 0	1	2	3	Tout à fait d'accord 4
e) Nouveau processus	Pas du tout d'accord 0	1	2	3	Tout à fait d'accord 4
f) Nouvelle organisation	Pas du tout d'accord 0	1	2	3	Tout à fait d'accord 4
g) Nouveau management	Pas du tout d'accord 0	1	2	3	Tout à fait d'accord 4
h) Autres, précisez : .....					

.....  
 .....

7. Quels sont pour vous les objectifs d'une formation à l'innovation ?

.....  
 .....  
 .....

8. Des formations (*ou actions*) en innovation sont-elles proposées dans votre établissement ?

Oui                       Non

A. Si Oui :

a. Pouvez-vous décrire cette formation (*ou action*) ?

.....  
 .....

b. Depuis combien de temps ces formations (*ou actions*) existent-elles ?

.....

a. Combien d'étudiants sont concernés par la formation (*ou action*) à l'innovation dans chaque année du cursus de formation (*proportionnellement au nombre d'inscrits*) ?

.....

b. Combien d'enseignants de l'établissement sont impliqués dans la formation (*ou action*) à l'innovation (*proportionnellement au nombre d'enseignants*) ?

9. Pouvez-vous préciser la méthode que vous avez suivie pour mettre en place les actions conduites dans votre établissement sur l'innovation ?

.....  
 .....

A. Si Non, Pourquoi :

.....  
 .....

10. Avez-vous pris des contacts avec d'autres écoles d'ingénieurs ou de management pour construire les formations à l'entrepreneuriat ou à l'innovation ?

- Oui                       Non

A. Si Oui, précisez les raisons de votre démarche :

- a.  Obtenir des propositions de stages pour vos étudiants
- b.  Permettre à vos étudiants de développer leur propre projet
- c.  Permettre à vos étudiants d'accompagner des projets des étudiants d'école de management ou d'école d'ingénieur
- d.  Permettre à vos enseignants de développer leur propre projet
- e.  Permettre à vos enseignants d'accompagner des projets d'étudiants d'école de management ou d'école d'ingénieur
- f.  Développer des formations communes
- g.  Autres, précisez

.....  
.....  
.....

B. Si Non, pourquoi :

.....  
.....  
.....

11. Qu'attendez-vous ou que pourriez-vous attendre des autres écoles d'ingénieurs ou de management dans un partenariat autour d'actions de formation à l'entrepreneuriat ou à l'innovation ?

.....  
.....  
.....

12. Avez-vous des actions communes autour de l'entrepreneuriat, autour de l'innovation, avec d'autres écoles d'ingénieurs ou de management ?

- Oui                       Non

A. Si Oui, précisez les raisons de votre démarche :

- a.  Obtenir des propositions de stages pour vos étudiants
- b.  Permettre à vos étudiants de développer leur propre projet
- c.  Permettre à vos étudiants d'accompagner des projets des étudiants d'école de management ou d'école d'ingénieur
- d.  Permettre à vos enseignants de développer leur propre projet
- e.  Permettre à vos enseignants d'accompagner des projets d'étudiants d'école de management ou d'école d'ingénieur
- f.  Développer des formations communes
- g.  Autres, précisez

.....  
.....  
.....

B. Si Non, pourquoi :

.....  
.....  
.....

13. Avez-vous pris des contacts avec des structures d'accompagnement de l'innovation et/ou de l'entrepreneuriat ?

- Oui                       Non

a. Si Oui, avec quelles structures et quels types de contacts ?

.....

b. Si Non, pourquoi ?

14. Qu'attendez-vous ou que pourriez-vous attendre des structures d'accompagnement de l'innovation et/ou de l'entrepreneuriat dans un partenariat autour d'actions de formations à l'entrepreneuriat ou à l'innovation ?

.....  
.....

15. Qu'attendez-vous que vos étudiants retirent des formations (*ou actions*) que vous avez mises en place autour de l'entrepreneuriat ou autour de l'innovation ?

- a.  Une meilleure connaissance du monde de l'entreprise
- b.  De l'autonomie
- c.  Le goût du risque
- d.  Le sens des responsabilités
- e.  La capacité à rechercher des opportunités
- f.  La capacité à rechercher du profit
- g.  L'envie de se réaliser
- h.  Autres, précisez :

.....  
.....

16. Vos étudiants sont-ils porteurs de projets de création, de développement ou de reprise d'entreprise ?

- a.  Régulièrement                      } Environ      combien      chaque      année :  
.....
- b.  De temps en temps                      }
- c.  Jamais
- d.  Je ne sais pas

17. Incitez-vous vos étudiants à devenir porteurs de projets de création, de développement ou de reprise d'entreprise ?

- a.  Régulièrement
- b.  De temps en temps
- c.  Jamais
- d.  Je ne le fais pas

18. Comment pensez-vous qu'il soit possible d'inciter les étudiants à la création, le développement ou la reprise d'entreprise ?
- Aménagement de l'emploi du temps
  - Mettre en contact les étudiants et les structures d'accompagnement à la création d'entreprise
  - Proposez une spécialité « création d'entreprise » sur laquelle les porteurs de projet réaliseraient leur mémoire de fin d'études
  - Autres, précisez :  
.....  
.....  
.....
19. Les enseignants de l'établissement sont-ils en contact avec des structures d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise ? à l'innovation ?
- Régulièrement } Précisez:
  - De temps en temps }
  - Jamais
  - Je ne sais pas
20. Les enseignants de l'établissement sont-ils porteurs de projets de création, de développement ou de reprise d'entreprise ?
- Régulièrement } Environ combien :
  - De temps en temps } .....
  - Jamais
  - Je ne sais pas
21. Quelles sont les mesures qui vous sembleraient favorables à l'entrepreneuriat ? à l'innovation ?
- Favoriser les échanges entre les étudiants inter écoles (*ingénieur ou management*)
  - Intégrer des programmes de sensibilisation et d'initiation à l'entrepreneuriat et à l'innovation dans le cursus obligatoire ceci dès la 1<sup>ère</sup> année de formation
  - Sensibiliser les enseignants à l'entrepreneuriat et à l'innovation
  - Former les étudiants à la gestion de projet
  - Accompagner les étudiants porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise pendant leur cursus de formation
  - Autres, précisez : .....
22. Quels sont les outils pédagogiques dont vous avez besoin pour la formation à l'entrepreneuriat
- Pour les étudiants sur toute la durée de leur cursus de formation  
.....
  - Pour l'école et les équipes pédagogiques  
.....
23. Quels sont les contenus pédagogiques dont vous avez besoin pour la formation à l'entrepreneuriat
- Pour les étudiants sur toute la durée de leur cursus de formation  
.....  
.....
  - Pour l'école et les équipes pédagogiques  
.....  
.....

24. Quels sont les outils pédagogiques dont vous avez besoin pour la formation en management de l'innovation

a. Pour les étudiants sur toute la durée de leur cursus de formation

.....  
.....  
.....

b. Pour l'école et les équipes pédagogiques

.....  
.....  
.....

25. Quels sont les contenu pédagogiques dont vous avez besoin pour la formation en management de l'innovation

a. Pour les étudiants sur toute la durée de leur cursus de formation

.....  
.....  
.....

b. Pour l'école et les équipes pédagogiques

.....  
.....  
.....

26. Quelles sont les critères sur lesquels pourrait être évalué l'impact des formations (ou actions) conduites à l'entrepreneuriat ? à l'innovation ?

a. Immédiatement à la fin de la formation :

.....  
.....  
.....

b. Quelques années après le diplôme :

.....  
.....  
.....

27. Avez-vous des propositions concrètes pour développer les formations (ou les actions) en faveur de l'entrepreneuriat et du management de l'innovation dans les écoles d'enseignement supérieur ?

.....  
.....  
.....

28. Y a-t-il dans l'école une junior entreprise ?

Oui                       Non

Si oui, combien d'étudiants sont concernés, depuis combien de temps existe t-elle et quelle est son activité ?

.....  
.....  
.....



## **X SOMMAIRE**

I	Introduction .....	2
II	Concepts : Entrepreneuriat et Innovation .....	4
	a. Paradigme de l'opportunité d'affaires .....	4
	b. Paradigme de la création d'une organisation .....	5
	c. Paradigme de la création de valeur .....	5
	d. Paradigme de l'innovation .....	6
	e. Conclusion .....	7
III	L'entrepreneuriat en Europe et aux Etats Unis .....	8
	a. Quelques données chiffrées .....	8
	b. Les taux d'entrée .....	9
	c. Les taux de création d'entreprises .....	10
	d. Taux d'activité entrepreneuriale par genre en 2009 .....	11
	e. Comparaison des politiques entrepreneuriales des différents pays étudiés .....	11
	f. Perception de l'entrepreneuriat en Europe et aux Etats Unis .....	16
	g. Formation à l'entrepreneuriat en Europe et aux Etats Unis .....	19
IV	L'offre de formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation dans l'enseignement supérieur français .....	32
	a. Organisation de l'enseignement supérieur français .....	32
	b. Bilan quantitatif des formations proposées à l'entrepreneuriat et à la gestion de l'innovation dans l'enseignement supérieur .....	33
	c. Approche qualitative des formations proposées à l'entrepreneuriat et à la gestion de l'innovation dans l'enseignement supérieur .....	36
V	L'offre de formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation dans les écoles du Polytechnicum de Bourgogne .....	43
	a. L'innovation dans les écoles du Polytechnicum .....	43
	b. L'entrepreneuriat dans les écoles du Polytechnicum .....	45
VI	Propositions .....	51
VII	Conclusion .....	54
VIII	Bibliographie .....	55
IX	Annexe .....	57
X	Sommaire .....	58